

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

■ ■ ■ ■ ■ EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2021



Université **Laurentienne**
Laurentian University

Sudbury (ON) laurentienne.ca

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Table des matières

3 Introduction	23 États financiers consolidés
3 La Laurentienne en chiffres	24 Déclaration de responsabilité administrative
4 Environnement de fonctionnement	28 État consolidé de la situation financière (bilan)
5 Procédure en vertu de la LACC	29 État consolidé des résultats
7 Le point sur l'enseignement	30 État consolidé de l'évolution de l'actif net
8 Faits saillants en recherche	31 État consolidé des flux de trésorerie
9 Tendances des inscriptions	32 Notes afférentes aux états financiers consolidés (y compris des renseignements supplémentaires fournis en vertu de la LACC)
10 Résultats financiers	
10 État consolidé des opérations	
11 Revenus	
12 Subventions et contrats de fonctionnement	
12 Droits de scolarité et frais accessoires	
13 Subventions et contrats de recherche	
14 Ventes et services	
14 Autres frais et revenus	
14 Dépenses	
15 Salaires et avantages sociaux	
15 Coûts de fonctionnement et recherche	
15 Autres dépenses	
16 Coûts de restructuration	
17 Investissements dans les immobilisations	
17 État consolidé de la situation financière	
18 Actif	
18 Passif et apports reportés	
19 Passif pouvant faire l'objet d'une entente	
20 Passif à long terme	
20 Avantages sociaux futurs	
21 Actif net	
21 Conclusion	





Introduction

L'Université Laurentienne est située sur le territoire régi par le traité Robinson-Huron de 1850 et se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek de même qu'à proximité de la Première Nation de Wahnapiatae.

Depuis plus de 60 ans, elle offre de l'enseignement postsecondaire dans le nord de l'Ontario et met l'accent sur l'apprentissage en ligne. Son mandat de bilinguisme et triculturel est unique en Ontario et met l'enseignement postsecondaire à la portée de milliers d'étudiants qui auraient autrement de la difficulté à y accéder. Elle apporte une des plus grandes contributions à l'économie locale et est largement considérée comme l'université de la région du Nord-Est.

L'excellence en recherche lui a valu une réputation internationale et elle fait également partie des principales universités à vocation de recherche dans des secteurs pertinents pour l'économie du Nord, comme

- l'exploitation minière, l'exploration minérale et la gestion environnementale;
- la santé dans le Nord, les régions rurales et au travail;
- la recherche menée par des autochtones et des alliés;
- l'interdisciplinarité.

C'est aussi un des plus grands employeurs à Sudbury. Ses employés et sa population étudiante injectent des millions de dollars dans l'économie locale chaque année.

LA LAURENTIENNE EN CHIFFRES

Ressources utilisables sans restriction



-85,9M\$¹
(-19,8M\$ l'année dernière)

Dépenses en immobilisations



1,4M\$ (2,8M\$ l'année dernière)

REVENU TOTAL

193,4M\$

(197,6M\$ l'année dernière)



Manque à gagner par rapport aux dépenses



Dotation

par étudiant EPT

8 672\$

(7 945\$ l'année dernière)



Dépenses totales

260,1M\$

(200,9M\$ l'année dernière)



-66,7M\$

(-3.4M\$ l'année dernière)

REVENU PAR ÉTUDIANT EPT

27 579\$

(28 908 \$ l'année dernière)



Obligation non financée au titre des futurs avantages sociaux des EMPLOYÉS AUTRES QUE LA PENSION

-14,0M\$

(-10,3M\$ l'année dernière)

Obligation non financée au titre des futurs prestations de RETRAITE DES EMPLOYÉS

0M\$

(-12.3M\$ l'année dernière)

ACTIF NET TOTAL

-15,4M\$

(34,8M\$ l'année dernière)



Effectif étudiant

7 090

(6 834 l'année dernière)

ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS - EPT



Environnement de fonctionnement

Tout au long de 2020-2021, la Laurentienne a de nouveau collaboré étroitement avec les responsables locaux et provinciaux de la santé pour gérer les conséquences de la COVID-19. Dans ce contexte, elle a continué d'appuyer l'enseignement en ligne et demandé au corps professoral et au personnel de travailler à la maison tout en planifiant un retour progressif et sécuritaire sur le campus. Ce soutien a consisté notamment à faire preuve de compassion et à attribuer des résultats équitables à tous les étudiants, en particulier à ceux que la pandémie a frappés de plein fouet. Elle était également consciente de l'importance de soutenir le retour progressif des étudiants aux cycles supérieurs, des boursiers et des membres du corps professoral afin qu'ils puissent mener des recherches et des activités savantes qui doivent avoir lieu sur le campus. Quelques cours pratiques et d'apprentissage par l'expérience ont été offerts en personne, mais la majorité des autres cours ont été donnés à distance. Pendant l'année, elle a également ouvert davantage de services sur le campus pour aider la population étudiante, et accueilli près de 500 étudiants dans les résidences. Dans l'ensemble, la sécurité de sa communauté est restée sa principale préoccupation.

En septembre 2020, la Laurentienne a signé une nouvelle entente de mandat stratégique (EMS3) de cinq ans avec la province pour la période 2020-2025.

Cette entente inclut la restructuration du modèle de financement de base qui utilise un mécanisme de corridor des inscriptions et des unités de subvention pondérées (USP). Chaque étudiant déclaré au gouvernement à des fins de financement génère un nombre déterminé d'UPS en fonction du programme et du niveau d'études. L'enveloppe des inscriptions ou la subvention de fonctionnement de base de chaque établissement est mesurée en UPS ainsi que la position de l'établissement dans son corridor. Aux fins du financement, l'EMS3 a fixé le point médian du corridor de l'Université à 16 424 USP pour la période 2020-2025. Pour maintenir son financement de base, l'Université doit rester à plus ou moins 3 % du point médian du corridor à partir de l'exercice 2020-2021. Le soutien récemment obtenu du gouvernement de l'Ontario en vertu de la LACC, qui inclut le corridor des inscriptions et la protection du financement du rendement pour la Laurentienne aidera à atténuer ce risque.

Le dernier trimestre de l'exercice 2020-2021 a été assez difficile. En raison de nombreuses années de déficits opérationnels récurrents, et malgré les efforts récents pour améliorer sa position financière, l'Université a pris la décision d'entamer une procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).





Procédure en vertu de la LACC

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a obtenu une ordonnance du juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (liste commerciale) (le tribunal de la LACC). La procédure judiciaire a fourni une plateforme supervisée par le tribunal pour que l'Université se restructure sur le plan financier et opérationnel et devienne viable à long terme.

Ernst & Young Inc. a été nommé contrôleur de l'Université conformément à une ordonnance de la cour qui administre la LACC. Le 10 février 2021, l'Université a obtenu une ordonnance de la cour qui administre la LACC approuvant une facilité de crédit non renouvelable super prioritaire de débiteur-exploitant (DE), d'un montant maximal de 25 millions de dollars (financement de DE ou prêt de DE) afin qu'elle puisse poursuivre ses activités quotidiennes et effectuer la restructuration financière nécessaire. Ce prêt a été augmenté à 35 millions de dollars en mai 2021.

Des documents importants et des mises à jour sur la restructuration se trouvent sur le site Web contrôleur de la Laurentienne à :

ey.com/ca/laurentian

La Laurentienne a accumulé des pertes d'exploitation pendant des années et, par conséquent, le déficit accumulé des fonds non affectés et le déficit des prestations des employés avaient atteint 42,2 millions de dollars à la fin d'avril 2020. Ces dernières années, les événements suivants ont contribué aux déficits continus de fonctionnement de l'Université :

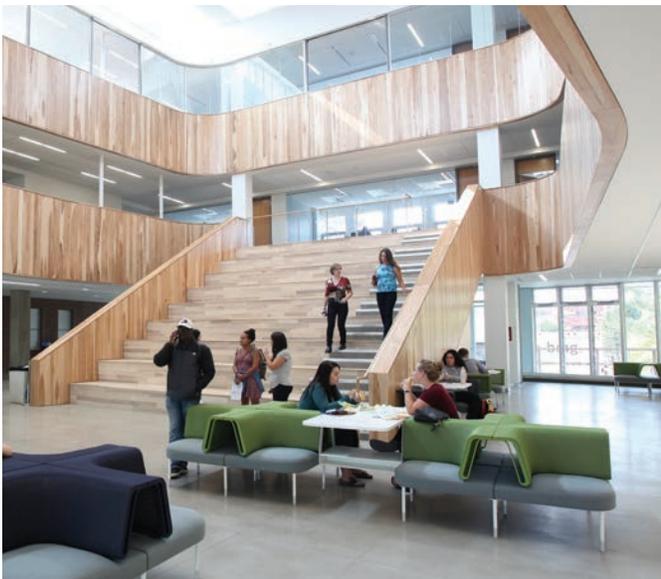
i. Baisse des inscriptions d'étudiants canadiens :

La Laurentienne a enregistré une réduction nette de ses inscriptions depuis l'exercice 2015-2016 jusqu'à l'exercice 2019-2020, malgré le programme de modernisation du campus de 63 millions de dollars lancé en 2014. Les inscriptions ont certes augmenté de 3,7 % en 2020-2021, mais cette augmentation était principalement attribuable à la croissance des inscriptions aux cours en ligne, car les inscriptions des nouveaux étudiants de première année avaient baissé de 2,3 %.

ii. Réduction des droits de scolarité et gel ultérieur :

En janvier 2019, le gouvernement provincial a obligé toutes les universités à réduire les droits de scolarité des étudiants canadiens de 10 % pour l'exercice 2019-2020, puis à les geler pour l'exercice 2020-2021. Cette mesure a eu des conséquences importantes sur les revenus récents et prévus provenant des droits de scolarité.

Dans le cadre du processus lié à la LACC, la Laurentienne a approuvé la fermeture de 39 programmes en anglais et de 27 programmes en français. La restructuration des facultés et départements reflètent ces fermetures.



Après le dépôt de la demande de suspension des procédures en vertu de la LACC, la Laurentienne a lancé son processus de restructuration qui incluait les initiatives suivantes :



- ▶ Une restructuration des programmes et cours.
- ▶ Réduction de l'effectif professoral et du personnel pour concorder avec le réaligement des programmes et cours offerts.
- ▶ Résiliation des relations avec les universités fédérées, à savoir l'Université Thorneloe, l'Université de Sudbury et l'Université Huntington.
- ▶ Recrutement de l'agent en chef de la restructuration (ACR) nommé par le tribunal pour aider la Laurentienne dans plusieurs initiatives stratégiques.
- ▶ Mise en œuvre de la procédure de réclamation principale (ne touchant pas les employés) avec une date limite de réclamation fixée au 30 juillet 2021, échéance à laquelle tous les créanciers devaient préciser et déposer leurs réclamations contre la Laurentienne. Ce processus déterminera le nombre et le montant des réclamations contre l'Université qui seront finalement acceptés, avec des montants approuvés par le contrôleur nommé par le tribunal ou, en dernier ressort, par le tribunal, en vue de faire un compromis (éteindre) pour toutes les réclamations qui peuvent être éteintes aux termes d'un plan de compromis et d'arrangements présenté aux créanciers.
- ▶ Examen complet des biens immobiliers afin d'assurer une utilisation optimale de l'espace, de déterminer les biens non nécessaires aux opérations courantes ainsi que les possibilités de monétisation potentielle. Cet examen s'est terminé en janvier 2022.
- ▶ Déterminer une ou plusieurs parties externes qui entreprendront un examen complet de la gouvernance (Conseil des gouverneurs et Sénat) ainsi que de la structure opérationnelle, des systèmes et des processus de l'Université. Cet examen s'est aussi terminé en janvier 2022.
- ▶ Élaboration et mise en œuvre d'un processus par le contrôleur et l'ACR pour retenir les services d'un tiers indépendant qui aidera l'Université à élaborer un nouveau plan stratégique. Le soutien du gouvernement de l'Ontario est assorti de la condition que l'Université élabore un plan stratégique à long terme avec l'aide d'une tierce partie.
- ▶ Établissement des termes du plan officiel de compromis et d'arrangements (les grandes lignes des conditions à offrir aux créanciers) reposant sur toutes les sources potentielles de recouvrement relevées, et début des négociations avec les créanciers pour obtenir leur soutien pour le plan.
- ▶ Mise en œuvre d'un plan de compromis et d'arrangements acceptable pour les créanciers et approuvé par le tribunal, ce qui appuiera la fin de la procédure en vertu de la LACC.

Les initiatives de restructuration mises en œuvre jusqu'à présent ont produit une réduction des dépenses de fonctionnement de 40 millions de dollars par an, soit une réduction de 25 %.

L'objectif principal de la restructuration en vertu de la LACC est de veiller à ce que les étudiants actuels et futurs continuent d'accéder à un **high quality enseignement postsecondaire de haute qualité à la Laurentienne** pendant les années à venir.



Le point sur l'enseignement

L'année 2020-2021 a été la première année complète de pandémie de la COVID-19. Le corps professoral et le personnel de l'Université Laurentienne méritent des félicitations pour leurs efforts d'adaptation au changement des méthodes d'enseignement qui ont permis à la population étudiante de bien terminer l'année universitaire.

En 2020-2021, l'École d'architecture McEwen est officiellement devenue la 12^e école d'architecture agréée au Canada. Le Conseil canadien de certification en architecture/Canadian Architectural Certification Board a également accordé au programme professionnel de maîtrise en architecture un « agrément initial » pour une période commençant le 1^{er} juillet 2021. Cet agrément couvre les deux programmes menant au diplôme de maîtrise en architecture. C'est une étape importante dans l'histoire de la Laurentienne. Grâce à ses ateliers de conception bilingues (français et anglais), à l'accent sur l'apprentissage autochtone, à la conception en bois et à l'apprentissage pratique, l'école sera un atout majeur pour les communautés du nord de l'Ontario pour les années à venir.

Depuis 2016 et jusqu'à la fin de l'année universitaire actuelle, la Laurentienne en ligne a enregistré une augmentation d'environ 60 % de ses inscriptions. Elle offre actuellement les plus grands programmes d'enseignement à distance bilingue (anglais et français) donnant droit à des crédits au Canada, avec plus de 19 programmes complets (baccalauréats et certificats) offerts en français ou en anglais ou avec un accent autochtone. Le succès actuel de l'apprentissage asynchrone en ligne de la Laurentienne repose sur l'expertise acquise lors de l'élaboration et de

l'enseignement de cours et de programmes asynchrones d'études par correspondance depuis 1972. Cette expertise s'est révélée particulièrement précieuse pour soutenir le passage à l'apprentissage en ligne pendant la pandémie.

En 2020-2021, le Centre d'éducation permanente a reçu un financement de la capacité numérique d'eCampus Ontario pour soutenir la nouvelle unité offrant des programmes de micro-certificat et sans crédits. En partenariat avec l'Institut des politiques du Nord, l'Université a lancé le programme de micro-certificat en développement économique durable du Nord, et bien d'autres sont prévus dans les années à venir.

En réponse à la pandémie, le personnel de la bibliothèque et des archives a travaillé sur le campus pour permettre aux étudiants/chercheurs d'obtenir des ressources de la bibliothèque, par ramassage à l'extérieur ou sur demande. Des services de numérisation d'articles et de chapitres de livres ont été proposés à partir de début août 2020, alors que les bibliothèques étaient physiquement fermées.

Avec des fonds pour la santé mentale fournis par le ministère, le Centre de la réussite étudiante a offert tout au long de l'année le programme de soutien au bien-être mental de la population étudiante, *keep.meSAFE*. Grâce à ce programme, les étudiants de la Laurentienne situés à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada peuvent avoir accès à un conseiller à toute heure du jour ou de la nuit, n'importe où dans le monde, en fonction de leurs besoins. Le soutien par clavardage est disponible en cinq langues (anglais, français, mandarin, cantonais et espagnol) et le soutien téléphonique est disponible dans beaucoup d'autres langues.





Faits saillants en recherche

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Laurentienne a enregistré 22,4 millions de dollars de subventions et contrats de recherche par rapport à 24,2 millions de dollars l'année précédente. Les chercheurs ont participé à des études pertinentes à l'échelle mondiale, notamment sur la COVID-19, le changement climatique, et la vérité et la réconciliation. Par exemple, le professeur Stefan Siemann a reçu une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation afin de faire avancer la recherche qui utilise l'imagerie en trois dimensions pour relever les faiblesses de la structure cellulaire du virus SRAS-Cov-2. Le professeur Dave Pearson, en partenariat avec les Premières Nations de Matawa, le Conseil Keewaytinook Okimakanak, le Conseil tribal Nokiiwin, le Conseil Mushkegowuk, le Conseil tribal Shibogama et le Grand Conseil du Traité no 3, a reçu des fonds de Ressources naturelles Canada pour étudier le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique à long terme et durable dans les communautés des Premières Nations. De plus, grâce à une subvention de Patrimoine Canada, pour son étude Tabik-gizis Kinamegewin (enseignements de la lune), la professeure Joey-Lynn Wabie a travaillé avec de jeunes autochtones et des survivants des pensionnats pour produire des vidéos sur la vie de ces survivants.

La formation de la prochaine génération de chercheurs et d'universitaires est au cœur des initiatives de recherche, de développement et de créativité à la Laurentienne, et elle a reçu plusieurs subventions de formation en 2020-2021. Des fonds du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont soutenu la formation de 24 étudiants de premier cycle dans le cadre de son programme de bourses de recherche de 1^{er} cycle. De plus, des fonds de MITACS et de partenaires industriels ont financé 32 stages

d'étudiants des cycles supérieurs et de chercheurs postdoctoraux et six bourses de formation en recherche au premier cycle.

La professeure Chantal Barriault, directrice du programme de maîtrise en communication scientifique de l'Université Laurentienne, reconnu à l'échelle nationale, a également obtenu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. En partenariat avec Science Nord, elle a offert avec ses collègues une formation en communication scientifique à des chercheurs et à des diplômés en sciences, en technologie, en génie et en mathématiques, dans le but d'améliorer leurs compétences pour communiquer efficacement leurs travaux à des auditoires publics. La Laurentienne s'est également associée à Science Nord pour organiser une série de six séminaires, intitulée Parlons de la COVID-19, au cours desquels des chercheurs et des étudiants des cycles supérieurs ont partagé leurs connaissances et répondu aux questions du grand public sur des sujets allant de la COVID-19 et des animaux à l'incidence de la COVID-19 sur les autochtones, en passant par la santé et le bien-être en temps de pandémie.

Ces exemples ne donnent qu'un aperçu des contributions scientifiques du corps professoral et des étudiants des cycles supérieurs de Laurentienne l'année dernière. Ils illustrent aussi l'engagement du secteur de la recherche de la Laurentienne envers des sujets qui répondent aux besoins de la communauté et aux changements sociétaux, envers la formation des chefs de file de la recherche de demain, et envers la communication scientifique et la liaison et l'engagement communautaires afin de rendre les résultats de la recherche accessibles.





Tendances des inscriptions

Le nombre d'étudiants à la Laurentienne durant l'automne 2020 s'élevait à 9 323, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'année précédente, mais en raison de la pandémie, les tendances de l'inscription ont changé. Aux trimestres du printemps et de l'été 2020, davantage d'étudiants se sont inscrits, ce qui a entraîné une augmentation de l'effectif de 21 % ou de 1 528 étudiants par rapport au printemps et à l'été 2019. De plus, la Laurentienne a continué d'enregistrer une augmentation des inscriptions aux programmes de grade en ligne, conservant ainsi la tendance pour l'automne depuis six ans, avec une augmentation annuelle de 26 % ou 435 étudiants par rapport à l'automne 2019.

Bien que les inscriptions à l'automne 2020 aient augmenté dans l'ensemble, renversant ainsi les tendances des quatre années précédentes où elles avaient baissé ou stagné, et revenant à des niveaux plus proches de ceux de l'automne 2016, cette tendance ne devrait pas se poursuivre. Les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario indiquent que le bassin d'étudiants du nord de l'Ontario devrait rester relativement stable dans un avenir prévisible, quoique la croissance devrait être plus forte dans la région de Toronto et de la RGT. L'incertitude créée par le processus lié à la LACC aggravera également les

risques pour les futures inscriptions. Après la fin de l'exercice 2020-2021, l'Université a constaté une réduction des inscriptions totales de 14 % pour l'automne 2021. Les estimations préliminaires pour l'automne 2022 montrent aussi une réduction importante des inscriptions en raison de l'incertitude causée par le processus lié à la LACC.

Face à cette incertitude, elle demeure déterminée à miser sur sa mission qui est d'être un établissement postsecondaire bilingue et triculturel, où les étudiants francophones et autochtones sont au cœur de sa raison d'être.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des inscriptions à la Laurentienne au cours des cinq dernières années pour le trimestre d'automne et par niveau d'études. L'Université continuera d'offrir un parcours postsecondaire efficace aux étudiants du Nord de première génération, francophones et autochtones. Elle demeure profondément attachée à son mandat de bilinguisme et triculturel, et déterminée à offrir des programmes solides en français et en anglais, avec une approche englobante de l'éducation des autochtones. La Laurentienne se fait également un devoir de chercher la connaissance et la vérité menant à la réconciliation.

Tableau 1: Inscriptions au premier cycle et aux cycles supérieurs – Totaux à l'automne entre 2016 et 2020

Inscription - Nombre						
Statut sur le plan de l'immigration	Niveau universitaire	2016	2017	2018	2019	2020
Canadien	Premier cycle	8 221	7 691	7 599	7 567	7 823
	Cycles supérieurs	804	782	807	834	903
	Total	9 025	8 473	8 406	8 401	8 726
	% de croissance au premier cycle		-6,4%	-1,2%	-0,4%	3,4%
	% de croissance aux cycles supérieurs		-2,7%	3,2%	3,3%	8,3%
	% de croissance totale de l'effectif canadien		-6,1%	-0,8%	-0,1%	3,9%
Étranger	Premier cycle	487	483	331	383	402
	Cycles supérieurs	90	88	103	164	195
	Total	577	571	434	547	597
	% de croissance au premier cycle		-0,8%	-31,5%	15,7%	5,0%
	% de croissance aux cycles supérieurs		-2,2%	17,0%	59,2%	18,9%
	% de croissance totale de l'effectif canadien		-1,0%	-24,0%	26,0%	9,1%
TOTAL GLOBAL		9 602	9 044	8 840	8 948	323
			- 5,8%	-2,3%	1,2%	4,2%



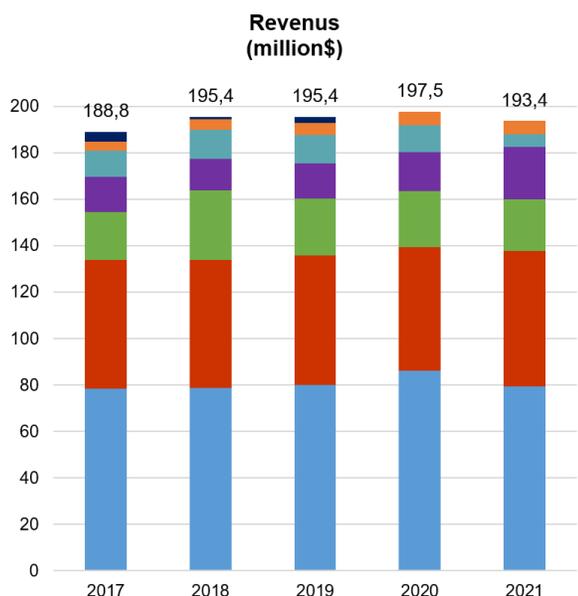
Résultats financiers

Comme les états financiers consolidés le montrent, l'Université a généré un manque à gagner de 66,7 millions de dollars par rapport aux dépenses en 2020-2021. Ce résultat inclut les dépenses liées au plan de compromis et d'arrangements de 78,9 millions de dollars, dont 70,1 millions sont inclus dans le passif

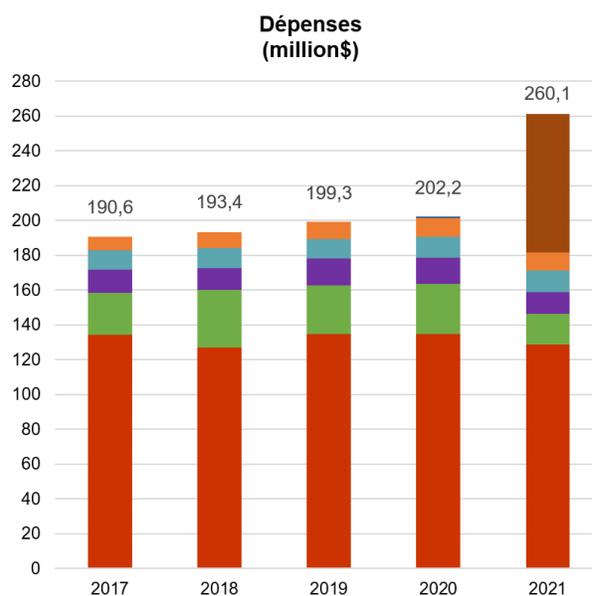
faisant l'objet d'une entente. Les revenus consolidés de 193,4 millions de dollars ont diminué de 4,2 millions de dollars (2,1 %) par rapport à l'année dernière, alors que les dépenses consolidées (excluant les coûts de la restructuration) de 181,2 millions de dollars ont diminué de 19,7 millions de dollars (9,8 %).



État consolidé des opérations



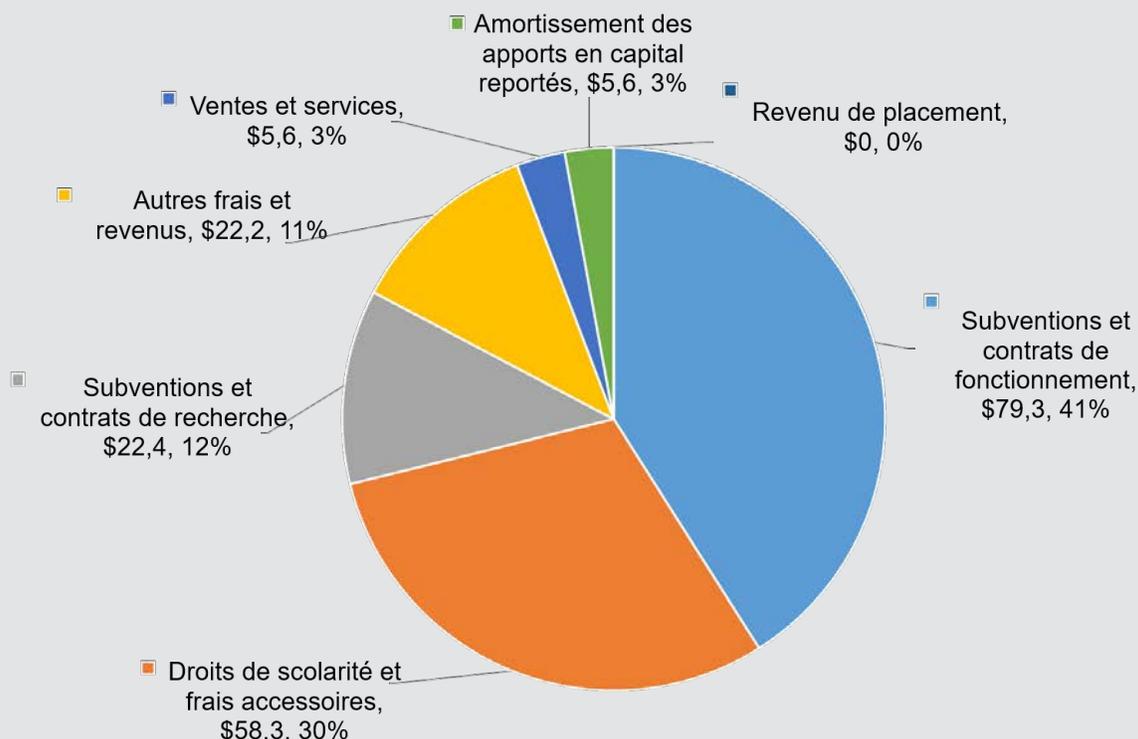
- Revenus de placement
- Amortissement des apports en capital reportés
- Ventes et services
- Frais d'occupation
- Subventions et contrats de recherche
- Autres frais et revenus
- Subventions et contrats de fonctionnement
- Droits de scolarité et frais accessoires



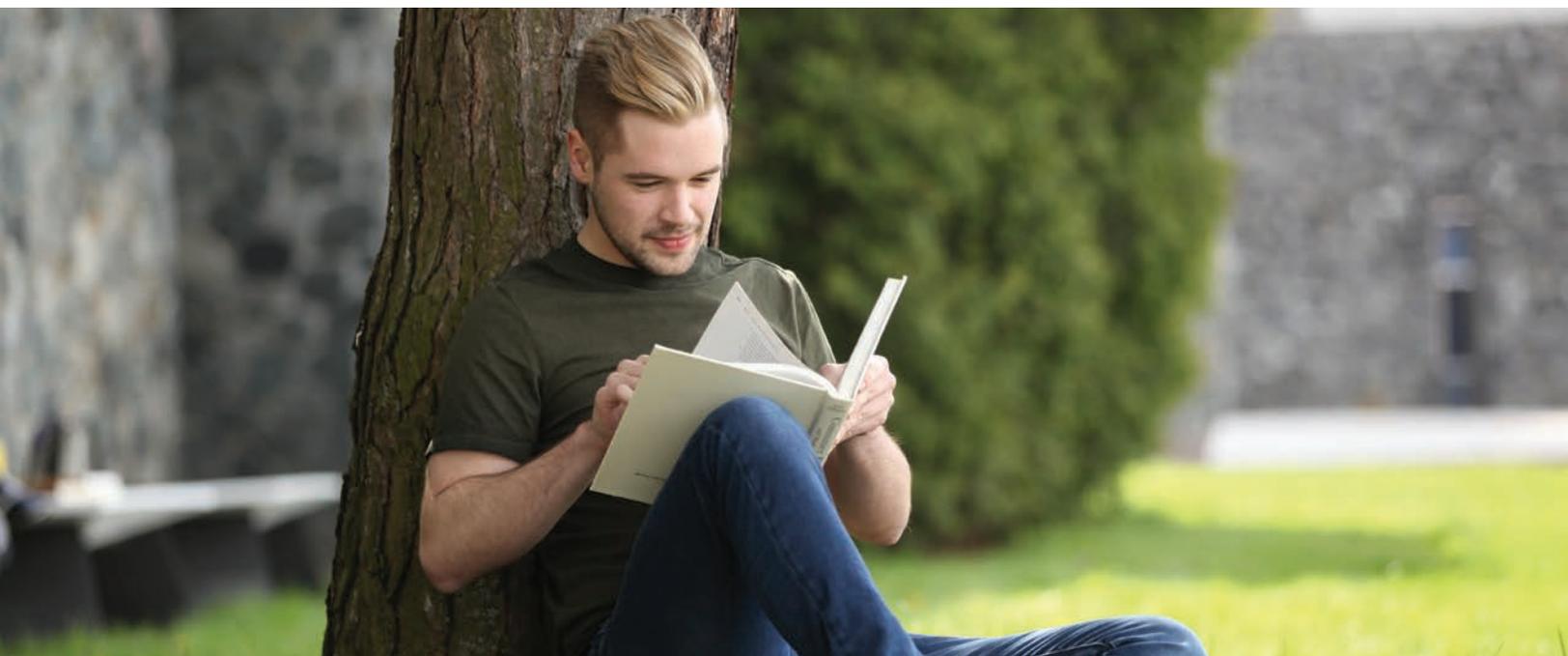
- Salaires et avantages sociaux
- Fonctionnement et recherche
- Frais d'occupation
- Bourses
- Amortissement des immobilisations
- Pertes de placement
- Coûts de restructuration



Revenus consolidés de 2020-2021



La baisse des revenus en 2020-2021 est principalement due à la subvention unique de 4,3 millions de dollars du Fonds pour l'adaptation des établissements du Nord que la Laurentienne avait reçue du gouvernement l'année précédente pour aider à compenser la réduction obligatoire de 10 % des droits de scolarité. Les autres principaux écarts incluent la réduction des revenus des ventes et des services de 6,0 millions de dollars due à l'incidence de la pandémie sur les revenus des services auxiliaires, ainsi qu'une baisse de 1,8 million de dollars de la recherche, des subventions et des contrats enregistrés. Les manques à gagner ont été compensés par les revenus de droits de scolarité et les frais de 5,1 millions de dollars provenant principalement de l'augmentation des inscriptions en ligne, et par d'autres frais perçus et revenus de 5,8 millions de dollars. Les droits de scolarité des étudiants canadiens sont restés gelés en 2020-2021, tandis que ceux des étudiants étrangers ont augmenté en moyenne de 1 %.



> Subventions et contrats de fonctionnement

À 79,3 millions de dollars en 2020-2021, les subventions de fonctionnement et les contrats représentent 40,6 % des revenus de l'Université, une baisse de 6,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 54,3 millions de dollars proviennent des subventions de fonctionnement de base et de rendement, 8,3 millions de dollars de la subvention de bilinguisme, 6,2 millions de dollars du Fonds pour l'adaptation des établissements du Nord et le reste de diverses subventions à des fins spéciales.

Avec l'EMS3, le gouvernement a annoncé une série de mesures d'évaluation du rendement des établissements ainsi que le mécanisme d'évaluation de ce rendement et les conséquences sur la subvention de rendement. À partir de 2020-2021, 25 % du financement provincial devait être lié à des mesures de rendement, puis 35 % en 2021-2022, et 60 % d'ici à l'année universitaire 2024-2025. En raison de la COVID-19, le ministère des Collèges et Universités a annoncé qu'il retardera de deux ans l'allocation de la subvention fondée sur le rendement (2020-2021 et 2021-2022), en découplant le financement, mais en ne changeant aucun autre aspect du modèle d'EMS3. Le secteur s'entretient avec le

ministère concernant les effets de la COVID-19 sur les mesures du rendement dans l'EMS3.

La Laurentienne a terminé son évaluation du rendement de la première année de l'EMS qui couvre l'exercice 2020-2021. Bien que le financement ait été découplé, elle aurait obtenu la totalité de ses allocations de rendement (16,2 millions de dollars) en 2020-2021. Pour la deuxième année de l'EMS (2021-2022), l'allocation théorique de la subvention basée sur le rendement sera de 21,6 millions de dollars, et trois autres mesures seront ajoutées, ce qui portera leur total à neuf. La dernière mesure ainsi que les deux mesures de rapport sur le corps professoral (non liées au financement) devraient être activées pour la troisième année de l'EMS (2022-2023). Bien que l'Université ne soit pas touchée par le financement de base fondé sur le rendement en 2021-2022, la restructuration liée à la procédure en vertu de la LACC ne permettra probablement pas de satisfaire la mesure du rendement établie dans l'EMS3 et le financement du corridor des inscriptions, du moins à moyen terme. Cependant, l'annonce du gouvernement de l'Ontario concernant la protection du corridor des inscriptions et le rendement à la Laurentienne aidera à réduire ce risque.

> Droits de scolarité et frais accessoires

Les revenus de droits de scolarité et de frais ont augmenté, passant de 53,2 millions de dollars en 2019-2020 à 58,3 millions de dollars en 2020-2021. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des inscriptions aux cours en ligne, car les droits de scolarité des étudiants canadiens ont été gelés en 2020-2021, après une réduction générale de 10 % en 2019-2020. Les revenus de droits de scolarité des étudiants étrangers se sont chiffrés à 13,6 millions de dollars, soit une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année précédente. Les étudiants étrangers paient des droits de scolarité plus élevés que les étudiants canadiens pour compenser l'absence de subventions de fonctionnement.

En 2020-2021, les inscriptions à l'automne ont augmenté de 4,2 % (sur la base de l'effectif), principalement en raison du passage à l'apprentissage en ligne provoqué par la pandémie. Les inscriptions d'étudiants canadiens ont augmenté de 3,9 % et les inscriptions d'étudiants étrangers de 9,1 %. Le nombre de nouveaux étudiants à l'automne était supérieur de 11 % à celui de 2019-2020. Les inscriptions aux cycles supérieurs ont connu la plus forte augmentation, soit 10 %, tandis que les inscriptions au premier cycle ont augmenté de 3,5 %.

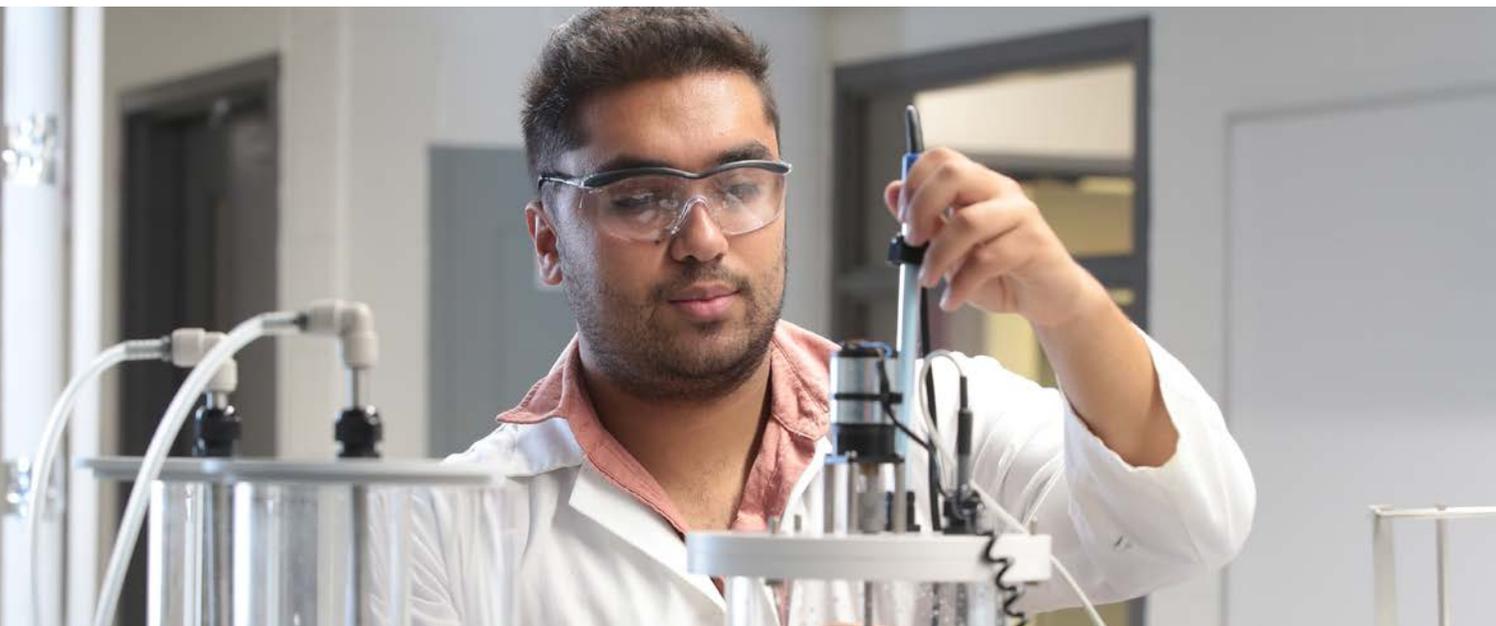
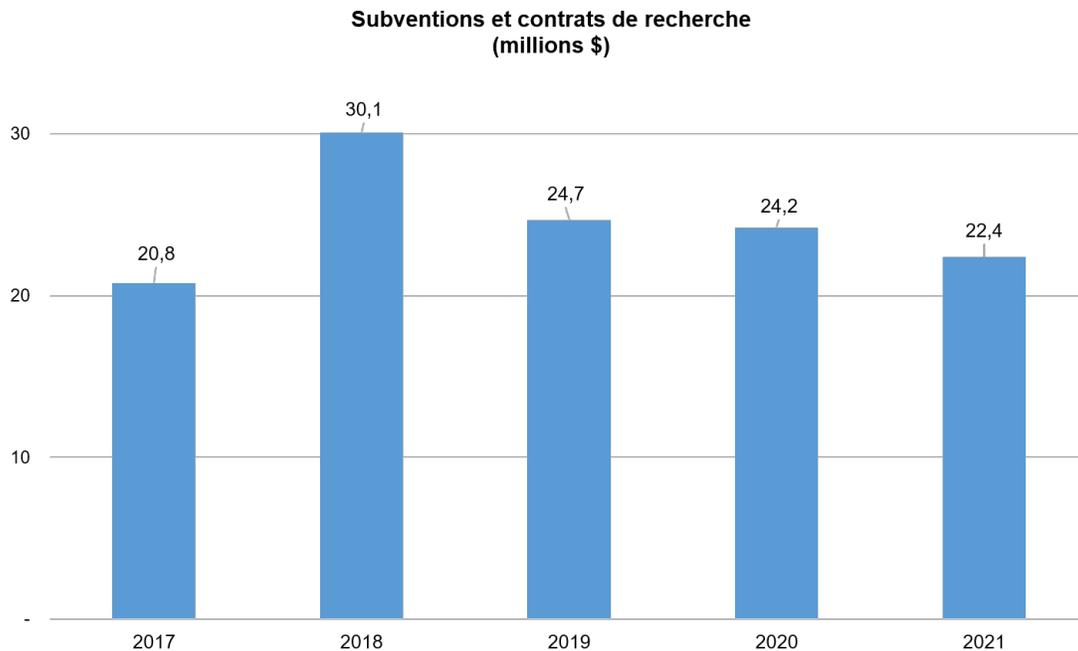


> Subventions et contrats de recherche

Les subventions et contrats de recherche consolidés enregistrés au cours de l'année se sont élevés à 22,4 millions de dollars, soit une diminution de 1,7 million de dollars (7,0 %) par rapport à l'année précédente. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des entreprises conjointes de l'Université, à savoir : la Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée, et le Laboratoire de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNOLab), pour lesquels l'Université reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.

Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses de

recherche sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont présentés comme des apports différés et se sont élevés à 18,6 millions de dollars au 30 avril 2021. L'Université continue d'évaluer le financement des programmes et activités auxquels ces apports différés se rapportent. Par conséquent, ces montants pourraient changer à l'avenir. Une partie du solde des apports différés pourrait faire partie d'un plan de compromis et d'arrangements, mais étant donné l'incertitude de la procédure en vertu de la LACC, il est impossible de déterminer raisonnablement le solde total.



> Ventes et services

Les ventes et services sont principalement des activités auxiliaires qui devraient générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations. La "Laurentienne compte sur une de c'est contribution annuels pour soutenir ses activités d'enseignement et de recherche. Cette contribution se chiffre habituellement entre 2 et 3 millions de dollars par an.

En 2020-2021, les revenus des ventes et services ont été de 5,6 millions de dollars par rapport à 11,6 millions de dollars l'année précédente. Cette baisse peut être attribuée principalement à la perturbation des activités sur le campus due à la pandémie, car les services auxiliaires sont généralement offerts en personne. Les services de logement, de restauration et de

stationnement sont responsables de 72 % du manque à gagner, avec un taux d'occupation des résidences de 40 % en 2020-2021 par rapport à une moyenne de plus de 96 % au cours des cinq dernières années. De même, la fermeture du campus a eu des effets sur les revenus d'autres services auxiliaires comme les loisirs et les sports, le stationnement, les services de conférence et l'impression. En 2020-2021, les dépenses auxiliaires ont totalisé 5,7 millions de dollars, soit une réduction de 5,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette réduction peut être attribuée principalement à la diminution des activités et par conséquent des dépenses. Dans l'ensemble, les opérations auxiliaires ont pu atteindre le seuil de rentabilité en 2020-2021.

> Autres frais et revenus

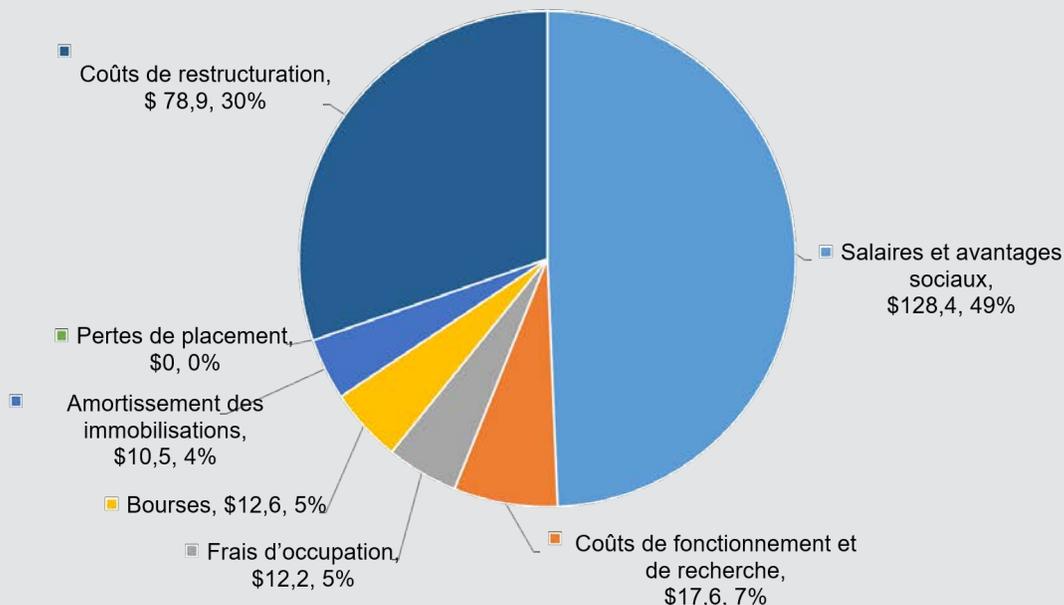
Les autres frais et revenus représentent les frais d'administration, les contributions affectées aux bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, les étudiants commandités et d'autres éléments. Les autres frais et revenus se sont élevés à 22,2 millions de dollars en 2020-2021, une augmentation de 5,4 millions de

dollars par rapport à l'année précédente. Un rabais unique de la TVH, l'augmentation des dons différés honorés et des étudiants commandités, les frais du numérique et d'autres éléments ont eu une incidence sur les autres frais et revenus.



Dépenses

Dépenses consolidées de 2020-2021



Les dépenses de l'Université ont totalisé 260,1 millions de dollars en 2020-2021, ce qui comprend les coûts de restructuration de 78,9 millions de dollars. En excluant les coûts de restructuration, les dépenses ont été de 181,2 millions de dollars, soit 19,7 millions de dollars de moins que l'année dernière, et reflètent la réduction des activités sur le campus et à l'extérieur en raison de la COVID-19 ainsi que l'incidence partielle de la restructuration aux termes de la LACC.

> Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses de la Laurentienne. À 128,4 millions de dollars en 2020-2021, les salaires et avantages sociaux sont inférieurs de 6,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison du plus grand nombre de postes vacants de personnel et de professeurs, et des salaires inférieurs pour les services auxiliaires. L'incidence des économies négociées avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL) et l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL) se réalisera dans l'exercice 2021-2022. Ces ententes prévoyaient des réductions dans le corps professoral et le personnel, des modifications à la convention collective existante avec le SEUL et une nouvelle convention collective de cinq ans avec l'APUL, ce qui apportera à l'Université une période de stabilité après la restructuration en vertu de la LACC.

Une partie des arrangements négociés dans le cadre du processus lié à la LACC avec les employés comprend

des modifications au régime de retraite des employés au 1^{er} juillet 2021 et l'élimination du Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées et du régime de retraite complémentaire au 30 avril 2021. Les modifications au régime de retraite incluent entre autres : l'accumulation des prestations selon une formule fondée sur le salaire moyen de carrière plutôt que sur le salaire moyen le plus élevé, l'élimination de l'indexation garantie après la retraite, la modification des prestations de retraite anticipée non réduites et l'élimination de la possibilité de cumuler une pension et un salaire. La nouvelle évaluation actuarielle au 1^{er} juillet 2021 a montré une amélioration considérable de l'état du financement du régime de retraite de l'Université, tant sur le plan de la continuité que de la solvabilité. Ces changements élimineront la nécessité d'effectuer des paiements spéciaux au régime de retraite jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle obligatoire au 1^{er} juillet 2024.

> Coûts de fonctionnement et recherche

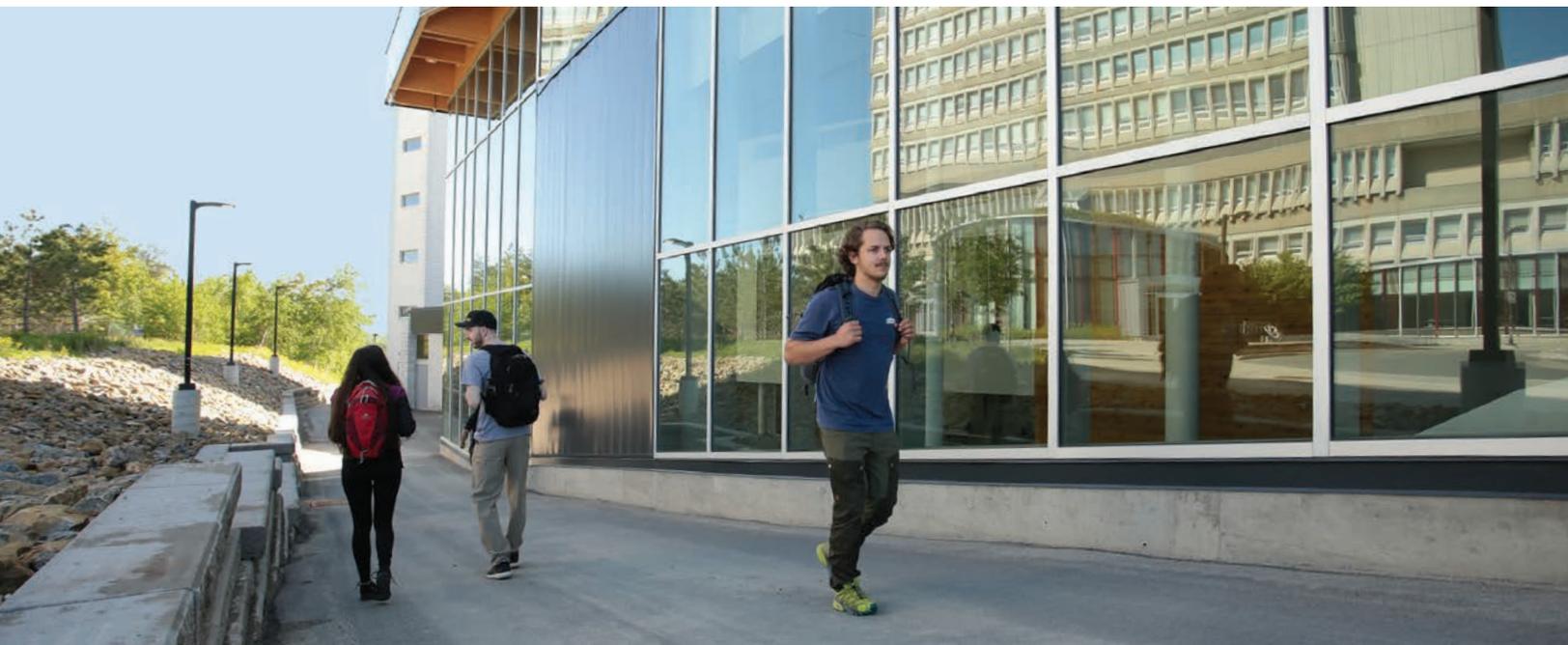
Les dépenses de fonctionnement et de recherche de 17,6 millions de dollars en 2020-2021 sont inférieures de 10,7 millions de dollars à celles de l'année précédente. La baisse des dépenses découle des

restrictions liées à la COVID-19 qui ont entraîné une réduction des dépenses touchant les activités étudiantes sur le campus ainsi qu'aux restrictions des dépenses non essentielles entre le 1^{er} février et le 30 avril 2021.

> Autres dépenses

Les dépenses d'occupation de 12,0 millions de dollars sont inférieures de 3,3 millions de dollars à celles de l'année précédente. Cet écart favorable est dû principalement à la réduction des activités sur le campus qui ont eu des répercussions sur les coûts des

services publics, de maintenance et de ménage. Les autres dépenses de fonctionnement, pour les bourses d'études et d'aide de 12,6 millions de dollars, et l'amortissement des immobilisations de 10,5 millions de dollars sont comparables à celles de l'année précédente.



> Coûts de restructuration

L'Université a enregistré 78,9 millions de dollars de dépenses ponctuelles de restructuration liées à l'application de la LACC en 2020-2021. Ces dépenses couvrent la résiliation des swaps de taux d'intérêt de 24,7 millions de dollars, les rajustements de la main-d'œuvre et les coûts de licenciement de 45,4 millions de dollars, ainsi que les frais juridiques, de surveillance et d'expertise-conseil de 8,8 millions de dollars.

i) Résiliation des swaps de taux d'intérêt –

L'Université avait négocié des dérivés pour couvrir la volatilité des taux d'intérêt de sa dette à long terme à taux variable. Avant la procédure en vertu de la LACC, l'Université avait sept ententes de swap de taux d'intérêt pour gérer la volatilité des taux d'intérêt. Elle a converti le taux variable en une dette à taux fixe. Étant donné que le recours à la LACC représente un cas de défaut au sens défini dans les ententes de swap de taux d'intérêt, chaque contrepartie bancaire a exercé son droit de résilier ces ententes accessoires. Par conséquent, l'Université a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture pour tous les swaps de taux d'intérêt et enregistre lors de la résiliation une perte immédiate s'élevant à 24,7 millions de dollars en coûts de restructuration au 1^{er} février 2021.

ii) Rajustement de la main-d'œuvre et cessation d'emploi –

Cela représente les coûts de restructuration et de cessation d'emploi des employés conformément à la méthode approuvée par le tribunal. Ce montant est de 44,7 millions de dollars et inclut la cessation d'emploi et les

indemnités de départ, la surcharge de crédits d'enseignement, les congés administratifs, le maintien du salaire et des avantages sociaux, les vacances et les règlements de griefs. Un autre montant de 0,7 million de dollars relatif au Régime de prestations de maladie pour personnes retraitées de tiers a été inclus dans le passif pouvant faire l'objet d'une entente.

iii) Autres coûts de restructuration –

Ce montant représente les coûts de la restructuration dans le cadre du processus lié à la LACC depuis le dépôt de la procédure le 1^{er} février, ainsi que les frais juridiques et du contrôleur, l'intérêt et les frais du débiteur-exploitant et d'autres frais d'expertise-conseil.

En plus des coûts de restructuration, les relations historiques de la Laurentienne avec ses universités fédérées, Huntington, de Sudbury et Thorneloe, ont également été résiliées au moyen d'un mécanisme statutaire approuvé par le tribunal dans le cadre du processus lié à la LACC (et confirmé par la Cour d'appel), car cette mesure a été jugée nécessaire pour assurer la viabilité financière de la Laurentienne. La fin de ces relations a réduit les paiements de transfert pour la Laurentienne, qui seront pleinement réalisées dans les années à venir. Les paiements de la Laurentienne aux universités fédérées s'élevaient à 7,7 millions de dollars en 2020-2021.

Au moyen de l'initiative ci-dessus et d'autres mesures prises dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne a réduit ses dépenses annuelles d'environ 40 millions de dollars.





Investissements dans les immobilisations

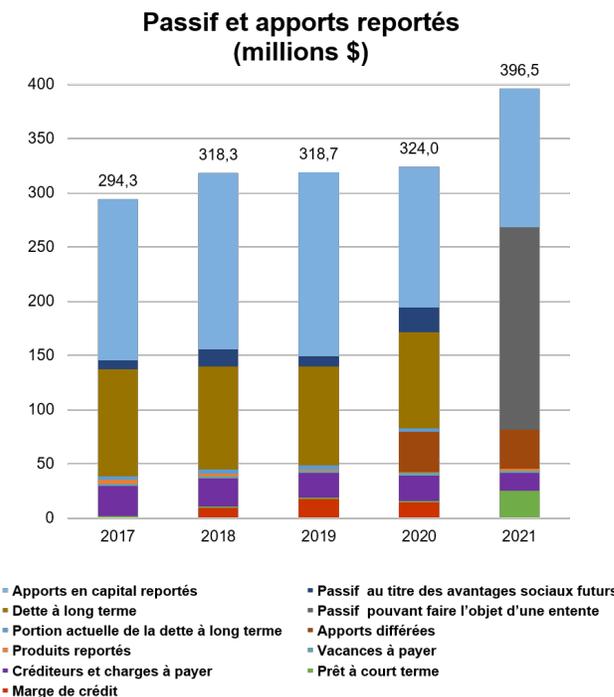
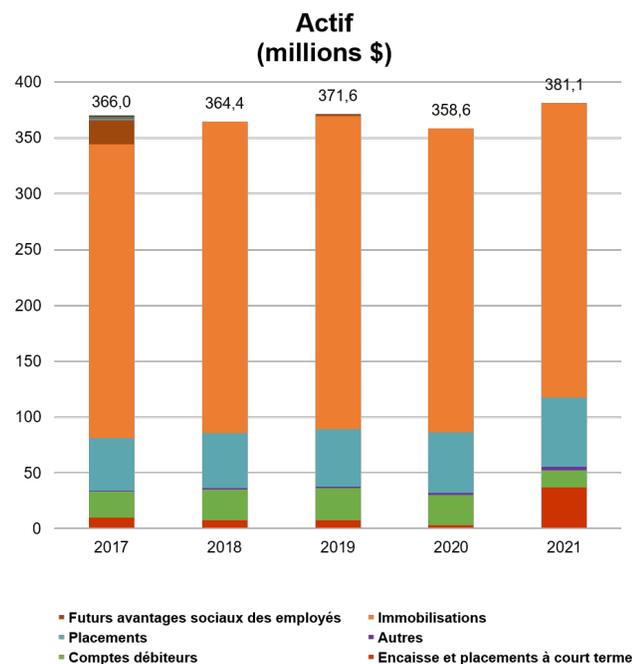
Ces dernières années, la Laurentienne a entrepris plusieurs travaux d'immobilisations, dont la modernisation du campus qui s'élevait à 63 millions de dollars, ainsi que des rénovations de l'École des sciences de l'éducation, des résidences étudiantes et du centre de loisirs. Ces travaux ont été financés principalement par des dettes s'élevant à 91,3 millions de dollars au 1^{er} février 2021 qui ont été suspendues dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC.

L'Université pensait que ces travaux contribueraient à augmenter le nombre d'inscriptions et les revenus. Cependant, comme indiqué ci-dessus, les inscriptions ont en fait diminué, ce qui a eu pour conséquence que les paiements du principal et de la dette nécessaires au service de la dette ont alourdi le budget de fonctionnement de l'Université.

En raison des difficultés financières, les dépenses en immobilisations ont été considérablement limitées en 2020-2021. Au cours de cette année, 1,4 million de dollars ont été investis dans des travaux d'immobilisations, principalement pour régler l'entretien différé. Ces travaux comprenaient le remplacement et l'entretien d'équipements essentiels, et ont été financés par des subventions du Programme de renouvellement des installations du ministère des Collèges et Universités. L'Université continue de gérer un arriéré considérable d'entretien différé, estimé à 135 millions de dollars, et concentre ses ressources limitées sur l'entretien le plus urgent.



État consolidé de la situation financière





Actif

L'Université a terminé l'année avec des liquidités et des placements à court terme de 37 millions de dollars, contre 3,4 millions de dollars l'année précédente. L'augmentation est due à un financement de débiteur-exploitant de 25 millions de dollars obtenu dans le cadre du dépôt de la procédure en vertu la LACC le 1^{er} février 2021, qui a été augmenté à 35 millions de dollars en mai 2021. Des contrôles plus stricts des dépenses au cours du dernier trimestre de l'année ont également contribué à l'augmentation des liquidités.

Les comptes débiteurs de 15,8 millions de dollars sont inférieurs de 11,3 millions de dollars à ceux de 2019-2020 en raison de la perception de comptes importants liés, entre autres, au centre étudiant, au programme de formation des sages-femmes, aux partenaires de co-entreprises et à des parties connexes.

Les placements, d'un montant de 62,2 millions de dollars, ont augmenté de 8,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'un rendement net favorable. Ces placements représentent les fonds de dotation reçus de bienfaiteurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux différents objectifs établis par les bienfaiteurs.

Les investissements nets dans les immobilisations totalisent 263,4 millions de dollars par rapport à 272,5 millions de dollars en 2020, avec la réduction liée à la dépréciation accumulée qui représente 10,5 millions de dollars de moins en nouvelles immobilisations. À 1,4 million de dollars (2,8 millions de dollars en 2020), les ajouts d'immobilisations sont restés relativement stables, car les dépenses ont été limitées à l'entretien différé essentiel.



Passif et apports reportés

En 2020, l'Université disposait de deux marges de crédit non garanties, une de 5 millions de dollars de la Banque Royale et une autre de 26 millions de dollars de Desjardins. Au 30 avril 2021, elle ne disposait plus de ces marges de crédit.

Afin de remplacer les marges de crédit perdues et d'avoir suffisamment de liquidités tout au long du processus lié à la LACC, le tribunal a approuvé un prêt de débiteur-exploitant super-prioritaire et non renouvelable de Firm Capital Corporation (FCC ou débiteur-exploitant) qui s'est engagé à accorder un prêt maximal de 25 millions de dollars. À la fin d'avril 2021, l'Université avait tiré un peu moins que le maximum permis de ce prêt. Juste avant la fin de l'exercice, le maximum disponible du prêt a été augmenté à 35 millions de dollars, et après la fin de l'exercice, le montant

disponible accru de 10 millions de dollars a été tiré. La réduction d'autres éléments du passif à court terme reflète la diminution des dépenses au cours de l'année et le reclassement du passif faisant l'objet de compromis.

Apports reportés – Les apports différés représentent les apports externes réservés à la recherche et à d'autres dépenses effectuées au cours des exercices subséquents, y compris le montant non dépensé et non amorti des dons et subventions reçus pour les achats d'immobilisations. À la fin de 2021, il y avait des liquidités de 8,5 millions de dollars dans des comptes bancaires séparés réservés aux subventions de recherche et aux fonds affectés non dépensés. De ce montant, 2,8 millions de dollars ont été transférés dans le fonds de fonctionnement après la fin de l'exercice pour couvrir des dépenses encourues en 2020-2021.

Apports reportés au 30 avril 2021

	2021	2020
Subventions de recherche	18,6\$	\$18,1\$
Autres subventions et fiducie	14,7	16,2
Bourses d'études et d'aide	3,1	3,2
Solde en fin d'exercice	36,4\$	37,4\$

En raison de la procédure en vertu de la LACC, l'Université continue d'évaluer le financement des programmes et des activités que ces contributions différées visent, ce qui fait que ces montants pourraient changer à l'avenir. Une partie du solde des contributions différées pourrait faire l'objet de compromis, mais en raison de l'incertitude des procédures en cours, il est impossible de déterminer raisonnablement le solde total.

> Passif pouvant faire l'objet d'une entente

L'Université a reclassé 186,8 millions de dollars de passif et certains montants de réclamations qui répondaient aux critères de comptabilisation en tant que passif faisant l'objet de compromis. Ce passif est principalement constitué des montants dus aux créanciers (y compris les prêteurs), des montants dus aux employés licenciés tels que les indemnités de licenciement, les indemnités de départ et les avantages sociaux. Les montants

assujettis aux dispositions de la LACC devraient être réglés au moyen d'un plan de compromis et d'arrangements négocié avec les créanciers de l'Université. Au 30 avril 2021, dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a recensé le passif non garanti suivant faisant l'objet de compromis :

Passif pouvant faire l'objet d'une entente – Millions \$

		2021
Comptes créditeurs et passif accumulé		11,3 \$
Futurs avantages sociaux des employés	14,9 \$	
Coûts de restructuration du personnel de licenciement	44,7	
Rémunération des employés		59,6
Dette à court terme		1,3
Dette à long terme		89,9
Obligation de cesser les swaps de taux d'intérêt		24,7
		186,8 \$



> Passif à long terme

Au 30 avril 2021, la dette à long terme était de 0 \$ (89 millions de dollars en 2020). Comme indiqué ci-dessus, en raison de la procédure en vertu de la LACC et du cas de défaut qui en est résulté, toutes les dettes sont devenues exigibles immédiatement, et

l'Université a cessé d'accumuler des frais d'intérêts sur la dette à long terme au 1^{er} février 2021. Ces obligations ont été reclassifiées et reconnues comme un élément du passif pouvant faire l'objet d'une entente.

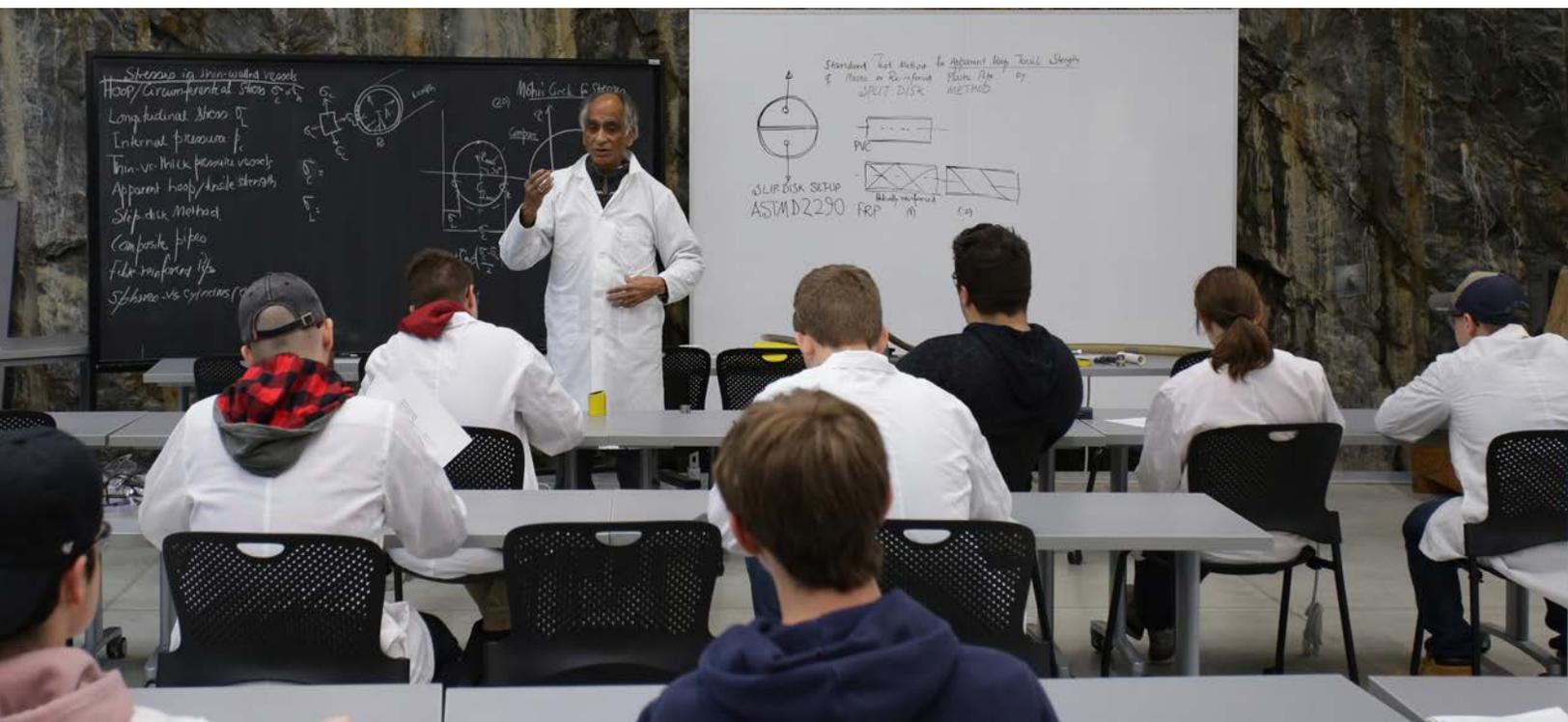
> Avantages sociaux futurs

L'Université a modifié le Régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury et de ses universités affiliées (Régime de retraite) afin d'améliorer la viabilité à long terme du Régime de retraite pour tous les bénéficiaires. Les modifications, qui sont entrées en vigueur en avril 2021, incluent l'interdiction aux employés de transférer les valeurs forfaitaires de leur droit à pension, de sorte que leurs futurs gains seront basés sur une moyenne en carrière plutôt que sur les années de service et le salaire moyen final. Les modifications portent également sur l'indexation garantie après retraite fondée sur l'inflation qui est maintenant conditionnelle aux futures prestations. Les cotisations des employés ont été modifiées pour concorder avec celles de l'employeur.

En ce qui concerne le régime de retraite des employés, le passif accumulé de 12,3 millions de dollars pour les prestations déclaré en 2019-2020 a été réévalué au moyen d'une évaluation actuarielle qui a révélé un excédent de 9,5 millions de dollars. L'Université a en-

registré une allocation de 9,5 millions de dollars pris sur cet excédent pour le rétablissement des prestations, ce qui fait qu'aucun actif n'est enregistré dans les états financiers du Régime de retraite.

De plus, durant la procédure en vertu de la LACC, le Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées (RPMR) et le Régime de retraite complémentaire (RRC) ont été résiliés le 30 avril 2021, et tous les paiements connexes ont été suspendus conformément à la procédure en vertu de la LACC. Cette résiliation a été considérée comme une compression du régime parce que le RPMR et le RRC seront réglés ultérieurement lorsque l'Université honorera ses obligations suspendues après l'approbation du plan d'arrangements par les créanciers et son acceptation par le tribunal. Les obligations de 10,8 millions de dollars au 30 avril 2021 pour le RPMR et de 3,2 millions de dollars pour le RRC sont incluses dans le pouvant faire l'objet d'une entente.





Actif net

L'Université avait un déficit d'actif net de 15,4 millions de dollars à la fin de l'exercice 2020-2021. Par conséquent, l'actif net était de 50,2 millions de dollars inférieurs à l'actif net redressé de 34,8 millions de dollars de l'année précédente. Le principal responsable de cet actif net négatif était le manque à gagner par rapport aux dépenses de 66,7 millions de dollars, partiellement compensé par la réévaluation

des futurs avantages sociaux des employés établis à 9,5 millions de dollars et l'augmentation nette des dotations de 8,2 millions de dollars. L'actif net de l'exercice précédent a été révisé pour passer de 36,7 millions de dollars à 34,8 millions de dollars en raison de la correction d'erreurs commises dans des périodes antérieures s'élevant à 1,2 million de dollars et du changement de méthode comptable représentant 0,7 million de dollars.



Conclusion

L'année 2020-2021 a été critique pour la Laurentienne, car elle a été marquée par une combinaison d'événements qui auront une incidence durable. La gestion d'une pandémie unique en son genre et la restructuration complexe en vertu de la LACC ont mis à l'épreuve la résilience de la population étudiante, du corps professoral et du personnel.

En aidant le corps professoral et le personnel à travailler à domicile et en proposant des activités limitées d'enseignement et de recherche sur le campus, l'Université a pu maintenir des niveaux d'inscription stables et a même enregistré une augmentation du nombre d'étudiants. Le secteur le plus touché par la pandémie a été celui des opérations auxiliaires, avec un manque à gagner de plus de la moitié du niveau normal.

L'événement le plus important de l'année a été la décision de l'Université de se placer sous la protection de la LACC. Grâce à cette procédure, elle a pu obtenir un financement provisoire pour protéger ses activités d'enseignement et de recherche et réorganiser ses opérations afin de réaliser d'importantes économies. Le financement de débiteur-exploitant et la

restructuration en cours apporteront la marge de manœuvre nécessaire pour élaborer un plan d'arrangements permettant de sortir de la procédure en vertu de la LACC et d'assurer la viabilité à long terme de la Laurentienne. Ce plan s'appuiera sur un examen complet de ses biens immobiliers afin de recenser ceux qui ne sont plus nécessaires pour les opérations courantes et pourraient être monétisés. De plus, un examen de la gouvernance (Sénat et Conseil des gouverneurs) et des opérations apportera des renseignements sur les changements et les investissements nécessaires pour mettre l'Université sur la voie d'une issue positive de la procédure en vertu de la LACC. En outre, à la demande du Ministère et avec l'aide d'un tiers expert-conseil, l'Université élaborera un nouveau plan stratégique comportant une feuille de route complète à suivre après la procédure en vertu de la LACC.

Comme le montre l'état consolidé des opérations, le manque à gagner en revenus par rapport aux dépenses s'est élevé à 66,7 millions de dollars en 2020-2021. En excluant l'incidence de la procédure en



vertu de la LACC et les redressements de la période précédente, les résultats montrent un excédent des revenus sur les dépenses redressées de 12,2 millions de dollars, qui est dû en partie aux économies générées par la restructuration des programmes et des opérations en vertu de la LACC durant le dernier trimestre de 2021. Ces économies donneront à l'Université la base financière nécessaire pour se restructurer et continuer d'offrir un enseignement postsecondaire de haute qualité à la population étudiante du nord de l'Ontario et d'ailleurs.

Même si la Laurentienne a fait des progrès considérables depuis le dépôt de la procédure en vertu de la LACC, il reste encore beaucoup à faire pour élaborer et négocier un plan d'arrangements efficace. Elle s'attend également à une réduction des inscriptions et des revenus connexes au cours des prochaines années, mais croit que les économies découlant de la restructuration compenseront le manque à gagner prévu.

Dans le cadre du processus lié à la LACC, la Laurentienne a également entrepris un examen complet de ses politiques et pratiques comptables. Cet examen a donné lieu à la reformulation des soldes de la période précédente pour lesquels des détails figurent dans la note 25 aux états financiers.

Une annonce subséquente du gouvernement de l'Ontario a apporté un soutien qui occupe une place importante dans les efforts de l'Université visant à rétablir la confiance des parties concernées et à assurer sa viabilité financière à long terme. Cet ensemble de

mesures offertes par le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario aidera l'Université à émerger de sa restructuration en tant qu'établissement plus solide, financièrement viable et dynamique, au service de la population étudiante, des employeurs et des collectivités du nord de l'Ontario. Le soutien comprend 35 millions de dollars pour refinancer le prêt de débiteur-exploitant accordé dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Le gouvernement provincial a également exprimé son intention de remplacer le prêt de débiteur-exploitant par un prêt à long terme lorsque la Laurentienne aura produit un plan d'arrangements positif avec des modalités à déterminer à l'issue de la procédure en vertu de la LACC. Le soutien comprend aussi des fonds pouvant atteindre 6 millions de dollars pour alléger le fardeau créé par la COVID-19, ainsi que la protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant atteindre un montant combiné de 22 millions de dollars échelonné sur plusieurs années. Ces fonds permettront d'éviter toute incidence indue de la restructuration sur les activités de la Laurentienne et lui donneront de la stabilité à l'issue de la procédure en vertu de la LACC.

Malgré les nombreuses incertitudes matérielles concernant la capacité de l'Université d'assurer sa continuité, l'administration est d'avis que les mesures de restructuration entreprises et le soutien financier annoncé par le gouvernement de l'Ontario aident l'Université à envisager une issue favorable de la procédure en vertu de la LACC et à assurer sa viabilité financière à long terme.





États financiers consolidés retraités de

L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 30 avril 2021





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Claridge Executive Centre
144 Pine Street
Sudbury (Ontario) P3C 1X3
Canada
Téléphone 705-675-8500
Télécopieur 705-675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés retraités ci-joints de l'Université Laurentienne de Sudbury, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2021;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance) pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université Laurentienne de Sudbury au 30 avril 2021, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation, de l'évolution consolidée de son actif net et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Université Laurentienne de Sudbury conformément aux normes d'indépendance applicables et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'Université Laurentienne de Sudbury a obtenu une suspension des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* le 1^{er} février 2021 et que la suspension des procédures a été prolongée jusqu'au 31 mai 2022.

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – Retraitement des états financiers

Nous attirons l'attention sur la note 27 des états financiers, qui i) indique que les états financiers sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 7 mars 2022 ont été modifiés, et ii) décrit le point à l'origine de la modification des états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 25 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 30 avril 2020 ont été retraitées et corrigées.

La note 25 explique la raison des retraitements et des corrections et elle décrit également les ajustements qui ont été appliqués à certaines informations comparatives.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point – Informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers de l'exercice clos le 30 avril 2021, nous avons également audité les ajustements qui ont été appliqués à certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 30 avril 2020.

À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement appliqués.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le document intitulé « Rapport financier annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le document intitulé « Rapport financier annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université Laurentienne de Sudbury à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université Laurentienne de Sudbury ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université Laurentienne de Sudbury.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université Laurentienne de Sudbury;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université Laurentienne de Sudbury à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université Laurentienne de Sudbury à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants concernant l'information financière des entités et activités du groupe de l'Université Laurentienne de Sudbury pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A. N. L. / S. R. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 7 mars 2022, sauf en ce qui concerne la note 27 qui est datée du 22 avril 2022.



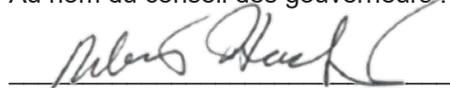
État consolidé de la situation financière

Au 30 avril 2021, avec informations comparatives pour 2020
(en milliers de dollars)

	2021	2020 (retraité – note 25)
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie et placements à court terme (note 4)	36 965 \$	3 425 \$
Débiteurs (note 5)	15 720	27 045
Autres	2 813	1 650
	55 498	32 120
Débiteurs (note 5)	73	169
Placements (note 4)	62 175	53 964
Immobilisations (note 7)	263 385	272 531
	381 131 \$	358 784 \$
Passif, apports reportés et actif net		
Passif à court terme :		
Marge de crédit (note 18)	– \$	14 400 \$
Emprunt à court terme (notes 9 et 10)	24 992	1 367
Créditeurs et charges à payer (note 8)	16 637	23 021
Sommes dues au titre des congés à payer	2 080	2 593
Produits reportés	1 336	1 009
Apports reportés (note 13)	36 364	37 423
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	–	2 738
Passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12)	186 820	–
	268 229	82 551
Passif à long terme :		
Dette à long terme (note 11)	–	88 973
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 6)	–	22 557
	–	111 530
Apports en capital reportés (note 13)	128 268	129 879
Total du passif	396 497	323 960
Actif net (insuffisance)		
Non affecté	(89 207)	(23 640)
Avantages sociaux futurs	(13 973)	(22 557)
Grevé d'affectations internes (note 16)	3 302	3 848
Investi en immobilisations (note 15)	23 030	22 874
Dotations (note 14)	61 482	54 299
	(15 366)	34 824
Engagements et éventualités (note 18)		
Événements postérieurs à la date de clôture (notes 2, 10, 12, 13, 18 et 26)		
Continuité de l'exploitation (note 2)		
	381 131 \$	358 784 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil des gouverneurs :

 , gouverneur

 , gouverneur



État consolidé des résultats

Exercice clos le 30 avril 2021, avec informations comparatives pour 2020
(en milliers de dollars)

	2021 (retraité – note 27)	2020 (retraité – note 25)
Produits :		
Subventions et contrats de fonctionnement	79 304 \$	86 234 \$
Droits de scolarité et frais accessoires	58 261	53 211
Subventions et contrats de recherche	22 407	24 151
Autres frais et revenus (note 20)	22 161	16 744
Ventes et services	5 634	11 620
Amortissement des apports en capital reportés (note 13)	5 629	5 594
	<u>193 396</u>	<u>197 554</u>
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	128 416	134 847
Coûts de fonctionnement et de recherche	17 648	28 305
Frais d'occupation	12 022	15 271
Bourses	12 575	12 072
Amortissement des immobilisations	10 502	10 446
Coûts de restructuration (note 21)	78 904	–
	<u>260 067</u>	<u>200 941</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(66 671) \$</u>	<u>(3 387) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice clos le 30 avril 2021, avec informations comparatives pour 2020 (en milliers de dollars)

2021	Non affecté	Avantages sociaux futures	Grevé d'affectations internes (note 16)	Investi en immobilisation	Dotations (retraité – note 27)	Total
Actif net (insuffisance), à l'ouverture de l'exercice (retraité – note 25)	(23 640) \$	(22 557) \$	3 848 \$	22 874 \$	54 299 \$	34 824 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges						
Fonctionnement	17 820	(714)	–	(4 873)	–	12 233
Coûts de restructuration (note 21)	(78 200)	(704)	–	–	–	(78 904)
	(60 380)	(1 418)	–	(4 873)	–	(66 671)
Virement pour transactions sur immobilisations	(4 979)	–	(50)	5 029	–	–
Autres virements	(208)	704	(496)	–	–	–
Apports reçus à titre de dotations (note 14)	–	–	–	–	175	175
Augmentation nette des dotations	–	–	–	–	7 008	7 008
Réévaluation des avantages sociaux futurs et autres éléments (note 6)	–	9 298	–	–	–	9 298
Actif net (insuffisance) à la clôture de l'exercice	(89 207) \$	(13 973) \$	3 302 \$	23 030 \$	61 482 \$	(15 366) \$

2020 (retraité – note 25)	Non affecté	Avantages sociaux futures	Grevé d'affectations internes (note 16)	Investi en immobilisation	Dotations	Total
Actif net (insuffisance), à l'ouverture de l'exercice – montant présenté précédemment	(14 544) \$	(9 107) \$	2 723 \$	22 283 \$	51 809 \$	53 164 \$
Ajustements de retraitement (note 25)	(3 217)	172	–	–	1 891	(1 154)
Actif net (insuffisance), à l'ouverture de l'exercice – montant retraité	(17 761)	(8 935)	2 723	22 283	53 700	52 010
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 561	(94)	–	(4 854)	–	(3 387)
Virement pour transactions sur immobilisations	(5 445)	–	–	5 445	–	–
Autres virements	(1 995)	870	1 125	–	–	–
Apports reçus à titre de dotations (note 14)	–	–	–	–	1 193	1 193
Diminution nette des dotations	–	–	–	–	(594)	(594)
Réévaluation des avantages sociaux futurs et autres éléments	–	(14 398)	–	–	–	(14 398)
Actif net (insuffisance) à la clôture de l'exercice	(23 640) \$	(22 557) \$	3 848 \$	22 874 \$	54 299 \$	34 824 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 avril 2021, avec informations comparatives pour 2020
(en milliers de dollars)

	2021 (retraité – note 27)	2020 (retraité – note 25)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Insuffisance des produits sur les charges	(66 671) \$	(3 387) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	10 502	10 446
Amortissement des apports en capital reportés	(5 629)	(5 594)
(Excédent) insuffisance des cotisations de l'employeur sur les coûts de prestations nettes au titre des avantages sociaux futurs	(13 259)	(1 059)
	(75 057)	406
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19)	3 688	1 471
Variation des passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12)	186 820	–
	115 451	1 877
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Apports reçus à titre de dotations	175	1 193
Augmentation (diminution) nette des dotations	7 008	(594)
Augmentation (diminution) des apports reportés	(1 059)	3 256
Apports en capital reportés reçus	4 018	1 999
Diminution de la dette à long terme	(91 711)	(3 606)
Diminution de la marge de crédit	(14 400)	(3 200)
Augmentation (diminution) de l'emprunt à court terme	23 625	(59)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :	(72 344)	(1 011)
Acquisition d'immobilisations	(1 356)	(2 791)
Augmentation nette des placements	(8 211)	165
	(9 567)	(2 626)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des placements à court terme	33 540	(1 760)
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	3 425	5 185
Trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	36 965 \$	3 425 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



1. Description

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») a été constituée par une loi spéciale adoptée sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à consolider le fondement des connaissances dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français, selon une approche globale à l'égard des populations autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et est par conséquent exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentations

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédures en vertu de la LACC

En raison de pressions financières et opérationnelles continues sur l'Université, le 1^{er} février 2021, cette dernière a présenté une demande devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») pour obtenir une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») afin, entre autres, d'obtenir une suspension des procédures visant à permettre à l'Université de se restructurer sur le plan financier et opérationnel. Le 1^{er} février 2021, la Cour a accordé une ordonnance initiale qui, entre autres, nommait Ernst & Young Inc. comme *contrôleur* de l'Université (le « contrôleur ») et approuvait une suspension des procédures pour une période initiale de 10 jours. Depuis lors, la suspension des procédures a été prolongée plusieurs fois, le plus récemment jusqu'au 31 mai 2022.

Les procédures en vertu de la LACC prévoient une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université se restructure dans le but de devenir viable à long terme sur le plan financier et opérationnel. L'Université continue de fonctionner et de fournir ses services et programmes éducatifs.

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé un prêt du débiteur-exploitant (le « prêt DIP ») pour un financement provisoire d'un montant de 25 000 \$, qui a ensuite été porté à 35 000 \$ le 19 mai 2021, et la date d'échéance étant reportés au 31 janvier 2022.

L'Université a procédé à une restructuration académique qui a entraîné une réduction des programmes et des cours offerts, ainsi qu'une réduction du corps professoral et des départements afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts.



2. Base de présentation (suite)

b) Procédures en vertu de la LACC (suite)

Le 5 avril 2021, l'Université a conclu avec le Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (le « SEUL ») un accord de principe qui prévoit des réductions de l'effectif et des modifications aux avantages sociaux, aux régimes de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi. Le 7 avril 2021, l'Université et l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (l'« APUL ») ont signé un accord de principe établissant les conditions clés qui, entre autres, ont donné lieu à une nouvelle convention collective, à une réduction de l'effectif du corps professoral et à des modifications de la rémunération et des régimes de retraite et d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi, comme il est indiqué à la note 6.

Le 31 mai 2021, la Cour a accordé une ordonnance approuvant une ordonnance de processus de réclamation établissant les procédures de réclamation par lesquelles le contrôleur, conjointement avec l'Université, demanderait certaines réclamations des créanciers et déterminerait les réclamations aux fins de vote et de distribution en relation avec un plan d'entente ou d'arrangement en vertu de la LACC qui sera présenté par l'Université à une date ultérieure. Cette ordonnance fixait au 30 juillet 2021 la date limite à laquelle les créanciers devaient soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également accordé une ordonnance approuvant une méthodologie pour calculer les réclamations liées à l'indemnisation des employés et un processus de notification et de traitement des réclamations pour déterminer les réclamations d'indemnisation des employés.

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'intermédiaire du ministère des Collèges et Universités qui comprend le refinancement du prêt DIP, une subvention COVID-19 de 6 000 \$ et une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$. Le refinancement du prêt DIP, assorti d'une échéance au 30 septembre 2022, a été approuvé par la Cour le 27 janvier 2022 puis obtenu le 28 janvier 2022 (note 26).

Au 30 avril 2021, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, l'Université avait déterminé des obligations pouvant potentiellement faire l'objet d'une entente de 186 820 \$ (note 12) et a engagé des coûts de restructuration de 79 137 \$ (note 21).

c) Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, ce qui suppose que l'Université poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et réalisera ses actifs et s'acquittera de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les procédures de l'Université en vertu de la LACC et les circonstances liées à cet événement, y compris les flux de trésorerie de l'Université, l'insuffisance de l'actif net et l'insuffisance du fonds de roulement, ont donné lieu à des incertitudes importantes qui jettent un doute important sur la pertinence de l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La capacité de l'Université à poursuivre ses activités dépend de sa restructuration et de son affranchissement de la protection de la LACC au moyen d'un plan d'arrangement qui est accepté par les créanciers et approuvé par la Cour.



2. Base de présentation (suite)

c) Continuité de l'exploitation (suite)

La convention d'emprunt aux termes de laquelle le prêt DIP de 35 millions de dollars a été refinancé par le gouvernement provincial comprend une clause stipulant que les parties ont l'intention de convertir la facilité DIP en un prêt à long terme lors de la mise en œuvre du plan en vertu de la LACC, selon les modalités qui seront au préalable convenues entre l'Université et le gouvernement provincial.

Le gouvernement s'est également engagé à fournir une subvention COVID-19 de 6 000 \$ et une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$ sur un certain nombre d'années, selon des modalités à convenir. Le soutien gouvernemental est soumis à certaines conditions, notamment le renouvellement du Conseil des gouverneurs et l'achèvement d'un plan stratégique à long terme pour l'Université. La première étape du renouvellement du Conseil des gouverneurs a été entreprise le 16 décembre 2021 et le processus visant à embaucher des consultants qui aideront l'Université à élaborer le plan stratégique est en cours.

Les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée, des ajustements importants devraient être apportés aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement appliqué dans l'état consolidé de la situation financière. Ces ajustements pourraient être importants.

Rien ne garantit que l'Université réussira à s'affranchir de la LACC et à poursuivre ses activités.

d) Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, l'actif net, les produits, les charges et les autres transactions de toutes les activités et organisations sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir de déterminer les politiques stratégiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité.

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, le déficit et les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises de l'Université qui suivent.

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité à contrôle exclusif et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre ayant droit de vote de cette société. MIRARCO encourage la recherche et le développement de l'application de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sûre, durable et économique.
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (« SNOLAB »), qui est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB est un accord de partenariat conclu avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa quote-part (20 %) des produits et des charges du SNOLAB.



2. Base de présentation (suite)

d) Méthode de consolidation (suite)

Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas l'actif, le passif et les résultats de fonctionnement des apparentés lorsque l'Université n'a pas de droit sur l'actif net ou n'est pas responsable des obligations des entités. Par conséquent, l'École de médecine du Nord de l'Ontario (« EMNO ») et le Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM ») sont présentés comme des apparentés à la note 24.

Divers organismes étudiants ne sont pas inclus dans ces états financiers consolidés. L'Université a garanti un prêt au nom de l'Association générale des étudiants de l'Université Laurentienne pour la construction d'un centre étudiant. Voir la note 18 pour plus de précisions.

3. Principales méthodes comptables

a) Constatation des produits :

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports aux organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, y compris le financement public et les dons, sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception du montant est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont constatées.

Les apports grevés d'affectations externes pour des fins autres que de dotations sont constatés à titre d'apports reportés puis de produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont constatées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les apports affectés aux fins de dotations sont constatés comme des augmentations directes de l'actif net au titre des dotations.

Les promesses de dons ne sont pas des demandes juridiquement contraignantes et, pour cette raison, ne sont constatées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les droits de scolarité et frais accessoires, les autres frais et revenus ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice durant lequel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou durant lequel sont fournis les biens et services.



3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Placements et produits de placement :

Les placements sont faits à long terme et sont investis en majeure partie dans des fonds communs, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les produits de placement nets, qui s'entendent des produits de placement ou de la perte générée par les apports grevés d'affectations externes aux fins de dotations, déduction faite des frais d'administration, des charges et de la distribution aux apports reportés, sont comptabilisés comme une augmentation (diminution) directe des dotations dans l'actif net.

Les produits de placement nets sont transférés dans les apports reportés lorsqu'ils sont officiellement distribués à partir des dotations conformément à la politique de l'Université afin d'être disponibles pour les charges à des fins visées par des affectations. Les montants sont constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges associées sont engagées. L'Université comptabilise également à titre de produits des frais d'administration au titre de la gestion des fonds de dotations.

Tout montant affecté disponible pour les charges qui n'a pas été utilisé à la clôture de l'exercice est inclus dans les apports reportés. Lorsque les produits de placement nets sont supérieurs au montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe des dotations dans l'actif net au titre. Lorsque les produits de placement nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe des dotations dans l'actif net.

c) Immobilisations :

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont constatées à leur juste valeur marchande à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire sur leur vie utile estimée, qui est :

Bâtiments	40 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Amélioration des sites	15 ans

L'amortissement des projets de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les dépenses au titre de la réparation et de l'entretien sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs :

Au cours de l'exercice, l'Université a offert à ses employés des avantages sociaux futurs et des avantages complémentaires de retraite par l'intermédiaire de son régime de retraite, de son régime de soins de santé pour les personnes retraitées et de son régime complémentaire de retraite. Dans le cadre de la restructuration en vertu de la LACC, l'Université a apporté des modifications importantes à ses régimes d'avantages sociaux, comme il est décrit à la note 6.



3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite) :

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre des régimes d'avantages sociaux futurs capitalisés au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite, en se fondant sur la dernière évaluation actuarielle réalisée selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite et du régime complémentaire de retraite des employés est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte des hypothèses de la direction utilisées aux fins de la capitalisation, de l'accroissement des autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Dans les années comprises entre deux évaluations, les résultats du régime de retraite sont préparés en fonction d'extrapolations basées sur les derniers résultats disponibles de l'évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite remonte au 1^{er} janvier 2020 et la prochaine évaluation actuarielle sera réalisée en date du 1^{er} juillet 2021.

L'Université a choisi de calculer ses obligations et coûts connexes associés aux régimes non capitalisés de la même manière que pour les régimes capitalisés.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts des services rendus au cours de la période et le coût financier de l'exercice sont comptabilisés à titre de salaires et avantages sociaux.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'ensemble des éléments suivants : l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'effet de toute provision pour moins-value en ce qui a trait à l'actif net des régimes à prestations déterminées; les coûts des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont comptabilisées directement dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision à l'égard des actifs du régime de retraite aux fins du rétablissement des prestations conformément à la politique en matière de prestations et de capitalisation du régime de retraite.

e) Actif net grevé d'affectations internes

L'Université restreint certaines portions de l'actif net de fonctionnement à des utilisations futures spécifiques. Lorsque les charges correspondantes sont engagées, elles sont comptabilisées au fonctionnement et le solde de l'actif net grevé d'affectations internes est réduit en conséquence au moyen d'un transfert à l'actif net non affecté (insuffisance).



3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur.

Tous les placements en instruments de capitaux propres qui s'échangent sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur parce qu'ils sont gérés et évalués sur cette base.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

L'Université souscrit des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les effets des changements des taux d'intérêt sur sa dette à long terme qui reposent sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). Les gains ou les pertes réalisés sur le règlement des éléments de couverture sont reportés jusqu'à ce règlement.

Lors de la création de la relation de couverture, l'Université indique qu'elle appliquera la comptabilité de couverture. Elle documente officiellement la relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Lors de la création de la couverture et pendant toute sa durée, les modalités de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes. La couverture a été résiliée au cours de l'exercice en raison des procédures en vertu de la LACC.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière. Les éléments soumis à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des obligations liées aux avantages sociaux futurs, des congés à payer, des éventualités et des passifs identifiés comme pouvant faire l'objet d'une entente. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements s'imposent, ceux-ci sont portés aux états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure

En raison des procédures en vertu de la LACC en cours, de la restructuration des programmes d'études, de la réduction des effectifs, du corps professoral et des départements, de la cessation des avantages sociaux et des ententes avec les universités fédérées auxquelles elle a renoncé, l'Université a comptabilisé des coûts de restructuration (note 21) et des passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12).



3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure (suite)

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente sont évalués à la date de clôture sur la base d'une analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, des preuves de réclamation et du stade d'avancement du processus lié à l'identification, au règlement et au délai de prescription des réclamations.

i) Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable des immobilisations pourrait ne plus contribuer à la capacité de l'Université de fournir des biens et des services.

Une perte de valeur a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou à sa juste valeur. Toute perte de valeur entraîne une réduction de valeur des immobilisations et la comptabilisation d'une charge dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

j) Passifs pouvant faire l'objet d'une entente

En raison de la suspension des procédures obtenue en vertu de la LACC le 1^{er} février 2021 et des prolongations subséquentes, le paiement des dettes dues au 1^{er} février 2021 est suspendu, et les dettes impayées, ainsi que toute autre réclamation impayée à des créanciers, pourraient faire l'objet d'une entente en vertu d'un plan d'arrangement qui devrait être présenté aux créanciers.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente ne tiennent pas compte des obligations au titre des biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente représentent les passifs qui feront éventuellement l'objet d'un plan d'arrangement avec les créanciers de l'Université et d'autres demandeurs, comme il est décrit à la note 12.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente sont évalués à la date de clôture sur la base d'une analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, des preuves de réclamation, ainsi que du processus d'identification et de traitement des réclamations.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente peuvent être sujets à des ajustements futurs en fonction du plan d'arrangement, d'actions en justice, de l'évolution des réclamations contestées, de preuves de réclamation ou d'autres événements. Par conséquent, ils comportent un degré élevé d'incertitude relative aux estimations. Toute variation de ces passifs au cours de périodes futures peut être importante et sera comptabilisée dans l'état des résultats.



4. Trésorerie et placements

	2021	2020 (retraité – note 25)
À court terme :		
Trésorerie	36 964 \$	2 637 \$
Placements à court terme	1	788
	36 965	3 425
À long terme :		
Fonds d'action	27 514	23 488
Titres à revenu fixe	28 809	25 884
Crédit structuré	3 102	1 822
Placements immobiliers	2 750	2 770
	62 175	53 964
	99 140 \$	57 389 \$

L'Université dispose de comptes bancaires de fonctionnement dont le solde cumulé se chiffrait à 28 363 \$ (2 637 \$ en 2020) et de trois comptes bancaires distincts dont le solde cumulé était de 8 602 \$ en 2021 (néant en 2020). Les comptes bancaires distincts ont été établis en décembre 2020 aux fins de détention de certains fonds affectés ayant été avancés à l'Université avant que les charges connexes ne soient engagées. Le solde total des comptes bancaires distincts comprend 5 998 \$ (néant en 2020) au titre de la somme non dépensée des subventions et des bourses de recherche, 2 492 \$ (néant en 2020) au titre de tous les autres fonds affectés autres que les nouveaux apports reçus à titre de dotations et 112 \$ (néant en 2020) au titre des cotisations des employés et de l'employeur au régime de soins de santé pour les personnes retraitées.

Les nouveaux apports reçus à titre de dotations sont déposés dans les comptes bancaires de fonctionnement et transférés dans les placements.

5. Débiteurs

	2021	2020
Subventions et contrats affectés	4 380 \$	8 976 \$
Droits de scolarité et frais accessoires	6 431	7 992
Autres	8 156	15 266
	18 967	32 234
Moins la provision pour créances douteuses	(3 174)	(5 020)
	15 793	27 214
Tranche à court terme des débiteurs	15 720	27 045
Débiteurs à long terme	73	169
	15 793 \$	27 214 \$



6. Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Université a offert à ses employés des avantages sociaux futurs et des avantages complémentaires de retraite par l'intermédiaire de son régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury et de ses universités fédérées et affiliées (le « régime de retraite »), du régime de soins de santé pour les personnes retraitées et du régime complémentaire de retraite. Dans le cadre de la restructuration en vertu de la LACC, l'Université a apporté des modifications importantes à ses régimes d'avantages sociaux, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Régime de retraite

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le Régime de retraite de l'Université est enregistré comme régime à prestations déterminées pour tous les employés de l'Université. Auparavant, il s'agissait d'un régime de retraite à cotisations déterminées assorti de prestations déterminées minimales garanties.

Comme l'indique la note 2b), l'Université a modifié le régime de retraite afin d'améliorer la viabilité à long terme du régime de retraite pour tous les bénéficiaires. En avril 2021, le droit des participants au régime de retraite de transférer la somme forfaitaire de leurs droits à pension a été modifié. Auparavant, les participants pouvaient choisir de transférer une somme forfaitaire à tout moment entre la fin de leur emploi et la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignaient l'âge de 71 ans, âge auquel une pension mensuelle devait commencer à être versée. Ces règles ont été modifiées de sorte que les participants qui atteignent la date de leur retraite anticipée ne pourront plus transférer la somme forfaitaire de leurs droits à pension.

Les anciens participants au régime de retraite qui ont commencé à travailler avant le 24 septembre 2017 avaient le droit, après leur dernier jour d'emploi, de recevoir soit une pension mensuelle payable par le régime de retraite (à partir de la date de leur retraite anticipée ou après), soit de transférer la somme forfaitaire de leurs droits à pension hors du régime de retraite.

Les anciens participants au régime de retraite ont eu une dernière occasion de choisir de transférer la somme forfaitaire. Si le participant n'a pas choisi l'option de transférer la somme forfaitaire au cours de ce processus, il a conservé le droit de recevoir une prestation de retraite mensuelle du régime de retraite à partir de la date de retraite anticipée ou après, aux termes du régime de retraite.

Le 1^{er} juillet 2021, le régime de retraite a changé de nom pour devenir le régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury. De plus, le régime a été modifié de façon à ce que les gains futurs soient fondés sur une moyenne de carrière plutôt que sur les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Le régime de retraite comportait des dispositions prévoyant une indexation post-retraite garantie en fonction de l'inflation qui ont été modifiées pour prévoir une indexation conditionnelle des prestations futures. Les cotisations des employés ont été modifiées pour correspondre aux cotisations de l'employeur.

Ces changements au régime de retraite sont considérés comme une modification du régime.



6. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régime de retraite (suite)

Les améliorations des prestations futures sont assujetties aux mesures de viabilité du régime et aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime n'affiche un surplus excédentaire au sens de la réglementation sur les régimes de retraite ainsi que selon les modalités convenues. L'Université a constitué une provision au titre des actifs du régime de retraite en vue du rétablissement des prestations conformément à la politique en matière de prestations et de capitalisation du régime de retraite. Un calcul actuariel des actifs/passifs futurs, y compris une provision pour le rétablissement des prestations, a été effectué et constitue la base de l'obligation au titre des prestations constituées. Par conséquent, l'Université a comptabilisé une provision pour moins-value de 9 535 \$ afin de refléter le fait que l'Université ne s'attend pas à réaliser ces actifs des régimes.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

L'évaluation actuarielle la plus récente remonte au 1^{er} janvier 2020 et la prochaine évaluation actuarielle sera réalisée en date du 1^{er} juillet 2021.

b) Régime de soins de santé pour les personnes retraitées

L'Université commandite un régime d'assurance maladie à prestations déterminées pour la quasi-totalité de ses retraités et employés. Les employés ont cotisé au régime, tout comme l'Université. L'Université a comptabilisé ses obligations et les coûts connexes en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Le régime de soins de santé pour les personnes retraitées n'était pas financé. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier sont passés en charge au cours de l'exercice, tandis que les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net (insuffisance).

Comme il est indiqué à la note 2b), les accords de principe conclus avec l'APPUL et le SEUL prévoyaient la résiliation du régime de soins de santé pour les personnes retraitées le 30 avril 2021. Cette résiliation est considérée comme une compression du régime et tout passif connexe sera réglé ultérieurement lorsque les obligations suspendues seront acquittées par l'Université par le biais du processus de la LACC.

Le total des passifs de 10 757 \$ au 30 avril 2021 relatif au régime de soins de santé pour les personnes retraitées est inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12).

L'Université a remboursé 51 \$ de cotisations des employés versées au régime entre décembre 2020 et le 30 avril 2021. De plus, l'Université a remboursé un montant de 5 \$ au titre des cotisations de l'employeur versées par le SNOLAB et le CEIM et un montant totalisant 4 \$ au titre des cotisations de l'employeur et des employés versées par les universités fédérées (Université Thorneloe, Université de Sudbury et Université Huntington).



6. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Régime complémentaire de retraite

L'Université avait approuvé un régime complémentaire non capitalisé pour les employés afin de leur verser certaines prestations calculées selon la formule du régime de retraite à prestations déterminées en supposant que les limites fiscales de l'Agence du revenu du Canada n'existaient pas. L'Université a constaté le montant des obligations au titre de prestations constituées dans l'état consolidé de la situation financière. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier ont été passés en charge au cours de l'exercice, tandis que les réévaluations et autres éléments, soit le total des pertes et gains actuariels, et les coûts des services passés ont été comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net (insuffisance) au titre des avantages sociaux futurs. Les charges à payer ont été déterminées suivant une technique de report qui permet d'estimer les charges à payer sur la base d'hypothèses de capitalisation tirées du rapport d'évaluation actuarielle le plus récent préparé au moins tous les trois ans.

Comme il est indiqué à la note 2b), les modalités convenues avec l'APPUL et le SEUL prévoyaient la résiliation du régime complémentaire de retraite. Tous les paiements du régime complémentaire de retraite ont cessé le 1^{er} février 2021, en raison des procédures en vertu de la LACC. Aucune obligation supplémentaire n'a été accumulée après la résiliation pour les employés non syndiqués, actuels ou anciens. Cette résiliation est considérée comme une compression du régime, et tout passif connexe sera réglé ultérieurement lorsque les obligations suspendues seront acquittées par l'Université par la voie du processus de la LACC.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente tiennent compte d'obligations de 3 216 \$ au 30 avril 2021 liées au régime complémentaire de retraite (note 12).

Le coût des services passés, les gains et pertes actuariels sur les actifs des régimes ou sur les obligations au titre des prestations constituées ainsi que les gains et pertes qui découlent des modifications et des compressions sont comptabilisés à titre de réévaluations de l'actif net.

À la clôture de l'exercice, les réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments de 9 298 \$ comptabilisés directement dans l'actif net comprenaient une perte de réévaluation de 3 239 \$ et un gain de réévaluation de 115 \$ au titre de la compression du régime de soins de santé pour les personnes retraitées et du régime complémentaire de retraite, respectivement, et le gain de réévaluation de 12 422 \$ au titre de la modification du régime de retraite.

Le gain ou la perte de réévaluation découlant des compressions de régimes sera réalisé lorsque les règlements seront conclus à une date ultérieure déterminée selon un plan d'entente ou d'arrangement en vertu de la LACC.



6. Avantages sociaux futurs (suite)

La répartition des régimes se présente comme suit :

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	2021 Total
Obligation au titre des prestations constituées	(452 203) \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(466 176) \$
Juste valeur des actifs des régimes	461 738	–	–	461 738
	9 535	(10 757)	(3 216)	(4 438)
Provision pour le rétablissement des prestations	(9 535)	–	–	(9 535)
Passifs au titre des prestations constituées	– \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(13 973) \$
Reclassé dans :				
Passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12)	– \$	(10 757) \$	(3 216) \$	(13 973) \$

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	2020 Total (montants retraités)
Obligation au titre des prestations constituées	(431 581) \$	(7 206) \$	(3 063) \$	(441 850) \$
Juste valeur des actifs des régimes	419 293	–	–	419 293
Passifs au titre des prestations constituées	(12 288) \$	(7 206) \$	(3 063) \$	(22 557) \$

Le rapprochement du régime de retraite se présente comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations constituées
Solde au 30 avril 2020	419 293 \$	(431 581) \$	(12 288) \$
Cotisations	14 099	(6 294)	7 805
Coûts des services rendus au cours de la période	–	(25 167)	(25 167)
Transferts	17 350	(17 350)	–
Prestations versées	(25 784)	25 784	–
Rendement réel des actifs du régime	36 780	–	36 780
Gains actuariels (pertes)	–	3 520	3 520
Coûts des services passés – Réévaluation	–	(1 115)	(1 115)
Solde au 30 avril 2021	461 738 \$	(452 203) \$	9 535 \$



6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite et régime complémentaire de retraite		Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	5,85 %	5,85 %	4,00 %	4,00 %
Marge pour écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	10,28 %	10,29 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,50 %	–	–
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,85 %	5,85 %	–	4,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé	–	–	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	–	–

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
Bâtiments	358 127 \$	115 166 \$	242 961 \$	249 908 \$
Matériel et mobilier	66 551	61 146	5 405	7 278
Amélioration des sites	12 266	10 660	1 606	1 932
Terrain	13 413	–	13 413	13 413
	450 357 \$	186 972 \$	263 385 \$	272 531 \$

Un total de 34 \$ (1 789 \$ en 2020) de bâtiments et de néant (564 \$ en 2020) d'équipement est en cours de construction et n'est pas assujéti à l'amortissement.

L'Université a évalué la dépréciation possible de ses immobilisations et a déterminé qu'une provision pour perte de valeur n'était pas nécessaire. Les bâtiments de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de fournir un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir des activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière significative et continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien courants et futurs aux activités scolaires et de recherche de l'Université.



8. Crédoiteurs et charges à payer

Sont inclus dans les crédoiteurs et charges à payer des remises gouvernementales à payer de 3 749 \$ (3 872 \$ en 2020), qui comprennent les montants à payer pour les cotisations salariales. Ces remises gouvernementales à payer sont à court terme.

9. Emprunt à court terme

L'emprunt à court terme représente un prêt non garanti de la Banque TD Canada Trust assorti d'un taux d'intérêt variable de 1,42 % (1,91 % en 2020) sans modalités de remboursement obligatoire. L'emprunt à court terme était utilisé pour financer le centre de loisirs des étudiants. Les procédures en vertu de la LACC entamées le 1^{er} février 2021 ont été considérées comme un cas de défaut, ce qui a fait en sorte que les dettes et les intérêts courus et impayés sont devenus exigibles sur demande, bien que toute action visant à faire respecter ces obligations de paiement soit suspendue en raison des procédures en vertu de la LACC. Au 30 avril 2020, le solde de l'emprunt à court terme s'élevait à 1 367 \$. Le solde de l'emprunt à court terme de 1 324 \$ au 30 avril 2021 a été transféré dans les passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12).

10. Prêt DIP

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé un prêt DIP superprioritaire et non renouvelable qui sera consenti à l'Université par Firm Capital Corporation (« FCC » ou le « prêteur ayant accordé le prêt DIP ») et aux termes duquel le prêteur ayant accordé le prêt DIP s'est engagé à accorder un prêt DIP d'un montant d'au plus 25 000 \$ pour permettre à l'Université de poursuivre ses activités quotidiennes.

Le prêt DIP prévoit un engagement total d'au plus 25 000 \$ portant intérêt au taux le plus élevé entre 8,50 % et le taux d'intérêt préférentiel de la Banque TD Canada Trust affiché majoré de 6,05 %, calculé et composé mensuellement et payable mensuellement à terme échu. Le prélèvement initial de 10 000 \$ a été reçu le 16 février 2021 et l'Université a effectué un deuxième prélèvement de 15 000 \$ le 26 mars 2021. Conformément aux modalités du prêt DIP, l'Université a payé au prêteur des frais d'émission de la dette de 591 \$ et a constaté des charges d'intérêts de 583 \$.

Le 19 mai 2021, après la clôture de l'exercice, le prêt DIP a été modifié afin de repousser le remboursement du principal et la date d'échéance au 31 août 2021 et de porter l'engagement total à 35 000 \$. Le prêt DIP a été de nouveau modifié le 20 août 2021 afin de reporter le remboursement du principal et la date d'échéance au 31 janvier 2022 (note 26).

Après la clôture de l'exercice, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien de la part du ministère des Collèges et Universités. Les modalités financières de ce soutien comprennent un montant de 35 000 \$ remplaçant le prêt DIP existant (note 26).



11. Dette à long terme

Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, l'Université est en défaut aux termes de chacune des modalités respectives des conventions de prêt à long terme. Toute action potentielle des prêteurs en vertu des conventions de prêt a été suspendue conformément à l'ordonnance initiale. C'est pourquoi ces obligations ont été classées comme des obligations à court terme au 30 avril 2021.

Le tableau qui suit présente la dette totale de l'Université aux 30 avril 2021 et 2020 :

Prêts non garantis :	Taux	Échéance	2021	2020
Banque de Montréal i)	5,39 %	2024	1 301 \$	1 366 \$
Banque Royale du Canada	4,30 %	2040	12 881	13 187
Banque Royale du Canada i)	4,94 %	2043	17 455	17 573
Banque Royale du Canada i)	3,90 %	2023	2 555	2 770
Banque Royale du Canada	4,63 %	2041	38 640	39 496
TD Canada Trust i)	4,97 %	2036	10 538	10 647
TD Canada Trust	4,95 %	2043	6 557	6 672
			89 927	91 711
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme				(2 738)
Moins les passifs pouvant faire l'objet d'une entente			(89 927)	–
			– \$	88 973 \$

Les instruments d'emprunt mentionnés ci-dessus ont été accordés dans le cadre de facilités de crédit à taux variable aux fins du financement de diverses résidences et la construction de l'École des sciences de l'éducation et d'un centre de loisirs pour la population étudiante, en plus des projets de modernisation du campus. Le principal et les intérêts au titre de ces emprunts étaient payables en versements mensuels.

Au cours de l'exercice, les remboursements du principal sur les quatre prêts indiqués par i) ont été reportés pour une période de six mois. Les modalités modifiées des prêts ne sont pas substantiellement différentes de celles des prêts initiaux. L'Université n'a engagé aucuns frais en lien avec la modification des prêts. Au cours de l'exercice, l'Université a effectué des remboursements de principal totalisant 1 784 \$ au titre des autres prêts.

Avant le début des procédures en vertu de la LACC, l'Université avait conclu sept swaps de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. L'Université a converti sa dette à taux variable en dette à taux fixe. Étant donné que la demande en vertu de la LACC représente un cas de défaut au sens des modalités des swaps de taux d'intérêt, chacune des contreparties bancaires a exercé son droit de résilier ces contrats dérivés. En raison de cette résiliation, l'Université a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture à tous les swaps de taux d'intérêt et a comptabilisé une perte immédiate de 24 700 \$ se rattachant à cette résiliation dans les coûts de restructuration le 1^{er} février 2021.



11. Dette à long terme (suite)

Comme il est indiqué plus haut, en raison des procédures en vertu de la LACC et du cas de défaut auquel elle a donné lieu, toutes les dettes sont devenues immédiatement exigibles et payables, et l'Université a cessé de comptabiliser les charges d'intérêts sur la dette à long terme à compter du 1^{er} février 2021. Ces obligations ont été reclassées et comptabilisées à titre de composante des passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12).

12. Passifs pouvant faire l'objet d'une entente

L'ordonnance initiale rendue le 1^{er} février 2021 et les modifications ultérieures ont entraîné la suspension du paiement des dettes exigibles au 1^{er} février 2021, et les passifs en cours, ainsi que toute autre somme due aux créanciers, peuvent faire l'objet d'une entente conformément à un plan d'arrangement qui devrait être présenté aux créanciers.

Le 31 mai 2021, la Cour a émis une ordonnance de processus des réclamations établissant les procédures de détermination des réclamations et, le 17 août 2021, elle a émis une ordonnance établissant les procédures de détermination des demandes d'indemnisation des employés. Conformément à cette ordonnance, les créanciers devraient soumettre leurs réclamations au contrôleur.

Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 sont acquittées en fonction des conditions négociées. Ces passifs ne sont pas considérés comme des passifs pouvant faire l'objet d'une entente.

Au 30 avril 2021, les passifs pouvant faire l'objet d'une entente comprenaient ce qui suit :

		2021
Créditeurs et charges à payer		11 301 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 6)	14 910 \$	
Restructuration du personnel et coûts de cessation d'emploi	<u>44 658</u>	
Frais de rémunération des employés		59 568
Emprunt à court terme (note 9)		1 324
Dette à long terme (note 11)		89 927
Obligations de résiliation des swaps de taux d'intérêt (note 11)		24 700
		<u>186 820 \$</u>



12. Passifs pouvant faire l'objet d'une entente (suite)

Les montants inscrits comme pouvant faire l'objet d'une entente ont été comptabilisés comme suit :

	Réévaluation des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement à partir des passifs existants	Total
Créditeurs et charges à payer	– \$	35 \$	11 266 \$	11 301 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	13 973	704	233	14 910
Restructuration du personnel et coûts de cessation d'emploi	–	44 658	–	44 658
Emprunt à court terme	–	–	1 324	1 324
Dette à long terme	–	–	89 927	89 927
Obligations de résiliation des swaps de taux d'intérêt	–	24 700	–	24 700
	13 973 \$	70 097 \$	102 750 \$	186 820 \$

Le total des réclamations présentées par les créanciers s'élève à 360 291 \$, conformément aux procédures de réclamation approuvées par la Cour. La différence de 186 820 \$ entre le total des réclamations et le montant comptabilisé comme pouvant faire l'objet d'une entente n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers puisque l'Université procède en ce moment à l'évaluation des réclamations et ne peut pas estimer un montant pouvant faire l'objet d'une entente selon les informations disponibles à l'heure actuelle. L'évaluation des réclamations se poursuivra, et le règlement des réclamations reçues demandera du temps. Les passifs pouvant faire l'objet d'une entente peuvent être sujets à des ajustements futurs en fonction des actions en justice, de l'évolution des réclamations contestées, des preuves de réclamation ou d'autres événements. Par conséquent, ils comportent un degré élevé d'incertitude relative aux estimations. Toute variation de ces passifs au cours des périodes futures pourrait être importante.



13. Apports reportés

a) Apports reportés

Les apports reportés représentent les apports externes affectés à des charges de recherche et autres dépenses qui seront engagées au cours des exercices futurs. L'évolution des apports reportés est la suivante :

	2021	2020 (retraité – note 25)
Solde à l'ouverture de l'exercice	37 423 \$	36 751 \$
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	20 002	24 091
Moins les montants reconnus comme produits	(21 061)	(23 419)
Solde à la clôture de l'exercice	36 364 \$	37 423 \$

Les apports reportés utilisés au cours de l'exercice dans toutes les catégories de produits s'élèvent à 21 061 \$ (23 419 \$ en 2020). Ce montant inclut des revenus de recherche de 15 168 \$ (17 967 \$ en 2020). Les charges correspondantes liées à cette activité de recherche sont les suivantes : un montant de 11 378 \$ (12 274 \$ en 2020) au titre des salaires et avantages sociaux, un montant de 3 219 \$ (5 693 \$ en 2020) au titre des coûts de fonctionnement et de recherche et un montant de 571 \$ (néant en 2020) au titre des bourses d'études.

Les apports reportés se composent de ce qui suit :

	2021	2020 (retraité – note 25)
Subventions de recherche	18 590 \$	18 071 \$
Autres subventions et montants en fiducie	14 660	16 170
Bourses d'étude	3 114	3 182
Solde à la clôture de l'exercice	36 364 \$	37 423 \$

En décembre 2020, l'Université a établi des comptes bancaires distincts pour conserver les apports affectés futurs. Auparavant, les apports affectés étaient déposés dans le compte bancaire de fonctionnement. Le tableau ci-dessous présente les montants des apports reportés soutenus par des montants dans des comptes bancaires distincts.



13. Apports reportés (suite)

a) Apports reportés (suite)

	2021	2020
Apports reportés soutenus par la trésorerie détenue dans des comptes bancaires distincts	4 390	–
Apports reportés qui ne sont pas soutenus par la trésorerie détenue dans des comptes bancaires distincts	31 974	37 423
	36 364 \$	37 423 \$

En raison du processus de la LACC, l'Université continue d'évaluer le financement des programmes et des activités auxquels ces apports reportés sont liés et, par conséquent, ces montants pourraient changer au cours des périodes à venir. Une partie du solde des apports reportés peut éventuellement faire l'objet d'une entente, mais en raison de l'incertitude de la procédure en cours, le solde total ne peut être raisonnablement déterminé.



13. Apports reportés (suite)

b) Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés représentent la somme non amortie et non dépensée des dons et subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. L'évolution des apports en capital reportés est la suivante :

	2021	2020
Non dépensé :		
Solde à l'ouverture de l'exercice	550 \$	563 \$
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	4 018	1 999
Moins les sommes utilisées	(2 087)	(2 012)
Solde à la clôture de l'exercice	2 481	550
Non amorti :		
Solde à l'ouverture de l'exercice	129 329	132 911
Plus les apports utilisés au cours de l'exercice	2 087	2 012
Moins le montant amorti dans les produits	(5 629)	(5 594)
Solde à la clôture de l'exercice	125 787	129 329
Total des apports en capital non dépensés et non amortis	128 268 \$	129 879 \$

14. Produits (perte) provenant des dotations et des placements

Les dotations se composent des apports affectés reçus par l'Université et des produits de placement accumulés qui n'ont pas encore été distribués. Les produits de placement générés par les placements à long terme affectés aux dotations sont utilisés conformément aux différents objectifs établis par les donateurs et les ressources internes sont transférées par l'Université à sa discrétion, le cas échéant. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits réguliers tirés des dotations, sans égard aux produits de placement gagnés au cours de l'exercice, l'objectif des placements afférents aux dotations consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation majoré des distributions et des coûts afférents à l'investissement et à la gestion des fonds. L'Université a établi une politique de distribution qui limite le montant des produits de placement disponibles aux fins de distribution à 2,0 % (3,5 % en 2020) de la juste valeur du portefeuille de placements afférents aux dotations pour les 12 derniers mois.

L'Université facture des frais de gestion à l'égard des produits provenant des placements afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement à l'investissement et à la gestion des fonds de dotations. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et revenus à l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de 590 \$ (néant en 2020).



14. Produits (perte) provenant des dotations et des placements (suite)

Si, au cours d'un exercice, les produits de placement nets sont insuffisants pour financer le montant qui sera disponible aux fins de distribution des dotations, les produits réinvestis accumulés et les ressources internes transférés par l'Université sont alors utilisés pour financer la distribution. Ce déficit devrait être recouvert grâce aux produits de placement nets futurs. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des transferts aux dotations de néant (1 924 \$ en 2020).

L'évolution de l'actif net affecté aux dotations est la suivante :

	2021	2020 (retraité – note 25)
Solde à l'ouverture de l'exercice	54 299 \$	53 700 \$
Apports reçus à titre de dotations	175	1 193
Augmentation (diminution) nette des dotations		
Produits (perte) de placement	8 211	(571)
Frais d'administration	(590)	–
Transferts	–	1 924
Frais de gestion des placements	(213)	(190)
Produits de placement disponibles aux fins de distribution	(400)	(1 757)
	7 008	(594)
Solde à la clôture de l'exercice	61 482 \$	54 299 \$

Le solde des dotations se compose de ce qui suit :

	2021	2020 (retraité – note 25)
Apports cumulés reçus à titre de dotations	49 998 \$	49 823 \$
Produits de placement cumulés réinvestis	11 484	4 476
	61 482 \$	54 299 \$

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds affectés aux dotations. Les fonds d'action, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structurés et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.



14. Produits (perte) provenant des dotations et des placements (suite)

La répartition des produits (pertes) de placement se présente comme suit :

	2021	2020 (retraité – note 25)
Pertes non réalisées	(357) \$	(84) \$
Produits d'intérêts	2 842	1 291
Gains (pertes) réalisés	5 747	(2 164)
	8 232	(957)
Gain (perte) de placement à long terme lié aux dotations	8 211	(571)
Gain (perte) de placement à court terme constaté dans les autres frais et revenus	21	(386)
	8 232 \$	(957) \$

15. Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations sont calculés de la façon suivante :

	2021	2020
Immobilisations	263 385 \$	272 531 \$
Moins les sommes financées par :		
Passifs pouvant faire l'objet d'une entente (note 12)	(91 251)	–
Dette à long terme	–	(91 711)
Emprunt à court terme		(1 367)
Projets d'immobilisations financés en interne (note 17)	(23 317)	(27 250)
Apports en capital reportés non amortis (note 13)	(125 787)	(129 329)
	23 030 \$	22 874 \$

16. Actif net grevé d'affectations internes

	2021	2020
Fonds de recherches des départements et des filiales	776 \$	1 051 \$
Reports des départements	1 233	2 647
École d'architecture McEwen	–	(736)
Services accessoires	1 293	886
	3 302 \$	3 848 \$



17. Projets d'immobilisations financés en interne

L'Université finance les grands projets d'immobilisations en cours au moyen de fonds internes qui peuvent être générés par des activités accessoires, des produits de placement ou des collectes de fonds.

Le détail des activités de financement interne aux fins des projets d'immobilisations est le suivant :

	2021	2020
Modernisation du campus	14 739 \$	16 878 \$
Laboratoire de recherches cardiovasculaires et métaboliques	5 027	5 268
Rénovations du grand salon	1 146	1 402
Services accessoires	855	1 126
Édifice de recherche d'innovation et de génie Clifford Fielding	146	729
Parc de stationnement 4	761	816
Édifice de l'École des sciences de l'éducation	341	616
Laboratoire de l'ADN	161	184
Autres petits projets	141	231
	23 317 \$	27 250 \$

18. Engagements et éventualités

- En 2020, l'Université avait accès à une marge de crédit non garantie de la Banque Royale de 5 000 \$ et à une autre de 26 000 \$ de la caisse populaire Desjardins. L'intérêt sur la marge de crédit de la Banque Royale correspondait au taux préférentiel moins 0,50 % et, chez Desjardins, au taux préférentiel moins 0,70 %. Au 30 avril 2020, l'Université n'avait pas puisé dans la marge de crédit de la Banque Royale et elle avait retiré 14 400 \$ sur la marge de crédit de Desjardins. Au 30 avril 2021, l'Université ne disposait plus de ces marges de crédit.
- L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative d'auto-assurance comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.
- L'Association générale des étudiants a approuvé par référendum une cotisation étudiante visant à rembourser une facilité à long terme étudiante servant au financement d'un nouveau centre étudiant. Au cours de l'exercice précédent, l'Université avait garanti un prêt à l'Association générale des étudiants d'un montant de 8 500 \$. L'Université continue d'administrer et de percevoir la cotisation étudiante que l'Association générale des étudiants utilise pour rembourser le prêt. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2021, il n'y a pas eu de survenance ou de continuation d'un cas de défaut par l'Association générale des étudiants. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers concernant la garantie de l'Université.



18. Engagements et éventualités (suite)

- d) L'Université est actuellement aux prises avec des questions juridiques et des litiges dont le dénouement est encore inconnu. Les procédures judiciaires concernent des recours collectifs non certifiés liés à une atteinte à la protection des données et à des réclamations d'employés. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. La perte, le cas échéant, résultant de la détermination de réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes au cours desquelles les réclamations seront réglées.

En outre, comme il est décrit à la note 2 b), des tierces parties ont soumis des réclamations conformément aux procédures en vertu de la LACC relatives aux retards et litiges avec les entrepreneurs de construction et aux pertes liées aux contrats annulés ou résiliés, qui ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Les réclamations présentées dans le cadre de ces procédures sont importantes. L'Université présente celles qui sont actuellement comptabilisées comme des passifs pouvant faire l'objet d'une entente à la note 12. Ces réclamations sont soumises à une incertitude relative à la mesure. La perte, le cas échéant, résultant de la détermination de réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes au cours desquelles les réclamations seront réglées.

- e) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (note 6) qui comprend des universités fédérées, le SNOLAB, le Centre d'excellence en innovation minière et MIRARCO. Le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université de Huntington ont cessé d'accumuler d'autres droits dans le régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université de Thorneloe qui continuent d'être employés après le 31 décembre 2021 deviendront des membres suspendus du Régime de retraite. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continueront d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université Laurentienne et ses syndicats ont convenu d'établir un comité conjoint sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été convenu que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.



19. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021	2020 (retraité – note 25)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	11 325 \$	1 834 \$
Autres actifs	(1 163)	(321)
Créditeurs et charges à payer	(6 384)	226
Sommes dues au titre des congés à payer (retraité)	(513)	128
Produits reportés	327	(459)
Débiteurs (à long terme)	96	63
	3 688 \$	1 471 \$

20. Autres frais et revenus :

Le détail des autres frais et revenus est le suivant

	2021	2020
Frais d'administration	4 967 \$	4 793 \$
Bourses et autres apports affectés	7 101	4 296
Droits de scolarité	2 625	2 975
Étudiants parrainés	2 647	1 930
Autres	4 821	2 750
	22 161 \$	16 744 \$



21. Coûts de restructuration

Dans le cadre des initiatives de restructuration et de viabilité financière et tel qu'il a été approuvé par la Cour, l'Université a réduit les offres de programmes académiques, a renoncé aux arrangements d'université fédérée, a mis fin ou réduit de façon importante les avantages sociaux des employés et a réduit le corps professoral et les autres employés. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés, dont 70 097 \$ sont inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une entente (voir la note 12 pour obtenir plus de précisions) :

	2021
Résiliation des swaps de taux d'intérêt	24 700 \$
Passifs liés aux avantages sociaux futurs	704
Coûts de restructuration et de cessation d'emploi	44 658
Créditeurs et charges à payer	35
Frais juridiques	4 903 \$
Frais du contrôleur	2 800
Frais de consultation	223
Charges d'intérêts et charges financières	881
Frais juridiques, frais du contrôleur, frais de consultation, charges d'intérêts et charges financières	8 807
	78 904 \$

22. Risques financiers

L'Université est exposée aux risques financiers suivants découlant de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit

Le risque est lié à la possibilité qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir à l'autre partie une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur des placements et des débiteurs, telle qu'elle est présentée à l'état consolidé de la situation financière. La concentration du risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

L'Université évalue continuellement les débiteurs et inscrit les sommes non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait l'état la note 5.



22. Risques financiers (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

L'Université a historiquement été exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses investissements portant intérêt, à sa dette à long terme et aux ententes de dérivés de taux d'intérêt, comme en fait état l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes 3 f), 11 et 12. À la suite des procédures en vertu de la LACC, la dette de l'Université a été suspendue. La dette est en défaut et les dérivés de taux d'intérêt ont été résiliés.

Au 30 avril 2021, l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt découlait de son prêt DIP, qui est assorti d'un taux d'intérêt variable, mais qui est à court terme. Étant donné que la majorité de ses titres de créance ont été reclassés dans les passifs pouvant faire l'objet d'une entente et qu'elle n'a pas d'emprunts à long terme, l'Université n'est pas actuellement exposée à un risque de taux d'intérêt important, comme il est indiqué la note 10.

c) Risque de change

L'Université considère qu'elle n'est pas exposée à des risques de change significatifs découlant de ses instruments financiers.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne puisse s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Le 1^{er} février 2021, l'Université a obtenu une ordonnance initiale offrant une protection contre les créanciers en vertu de la LACC [note 2 b)]. Depuis, l'Université a mis en œuvre des initiatives de réduction des coûts et de restructuration et elle a obtenu un financement provisoire par l'entremise d'un prêt DIP. Après la clôture de l'exercice, l'Université a reçu un soutien financier du gouvernement de l'Ontario (note 26).

e) Risque de prix du marché

Le risque de prix du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en fonction de la variation des prix du marché découlant de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché. Afin de gérer ce risque, l'Université maintient une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs qui établit une composition cible par types de placement conçue pour obtenir un rendement optimal tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de la tolérance au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes, et le rendement des placements est examiné par le conseil. Les expositions additionnelles aux risques liés à la COVID-19 sont décrites dans la note 23 ci-dessous.



23. Conséquences de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la propagation du coronavirus (la « COVID-19 ») constituait une pandémie mondiale. Les gouvernements du monde entier ont donc adopté des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, y compris des restrictions sur les voyages à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, l'interdiction des rassemblements de personnes et l'obligation de rester à la maison. Ces restrictions ont eu une incidence sur les activités de l'Université et ont entraîné la fermeture des locaux de tous les établissements d'enseignement postsecondaire. En raison de la réduction des activités sur le campus, les services du campus tels que les résidences, l'alimentation et le stationnement ont été particulièrement touchés et ont connu d'importantes réductions de produits. Cependant, en raison de la forte demande, les objectifs d'inscription de 2021 ont dépassé ceux de 2020. Les résultats financiers de l'Université tout au long de l'exercice 2021 rendent compte de l'impact financier de la COVID-19.

En plus des activités sur le campus, la COVID-19 a également eu une incidence sur les activités commerciales et financières globales. Cela a entraîné une volatilité importante et un recul des marchés boursiers mondiaux vers la fin de l'exercice 2020. Ces marchés ont ensuite récupéré leurs pertes et ont continué de générer des rendements élevés pour le reste de l'exercice 2021, ce qui s'est traduit par des rendements élevés des placements de l'Université. Il reste incertain si cette volatilité du marché relative à la COVID-19 se reproduira dans un avenir proche.

L'ampleur de ces effets négatifs sur les activités courantes et les résultats financiers et opérationnels de l'Université est incertaine et difficile à évaluer. Les répercussions financières dépendront de l'évolution de la situation, notamment de la durée, de l'étendue et de la gravité de la pandémie, des exigences en matière de distanciation physique, de la durée et de la portée géographique des restrictions de voyage connexes et de l'ampleur des perturbations pour les entreprises au niveau mondial et leur effet sur l'économie.

Après la fin de l'année, l'Université a repris l'enseignement et la recherche en personne, soit à l'automne 2021, ce qui a coïncidé avec le déploiement prévu du plan de réouverture du gouvernement provincial. Cependant, l'Université a repris l'enseignement à distance à la suite de la présence du variant Omicron de la COVID-19 en Ontario. L'Université a entamé un retour échelonné sur le campus à partir du 7 février 2022, en privilégiant l'apprentissage par l'expérience. L'Université reste flexible pour s'adapter aux nouvelles directives en matière de santé publique.



24. Opération entre apparentés

L'Université a les apparentés suivants

a) École de médecine du Nord de l'Ontario (l'« EMNO »)

L'EMNO a été créée pour fournir un enseignement médical dans le nord de l'Ontario. Bien que l'Université, en conjonction avec l'Université Lakehead, les seuls membres de l'EMNO ayant droit de vote, exerce une influence notable auprès de l'EMNO, elle ne dispose d'aucun droit sur l'actif net d'exploitation de l'EMNO et n'est pas non plus responsable absolument ou éventuellement des obligations de l'EMNO. Par conséquent, les activités de l'EMNO ne sont pas incluses dans les présents états financiers consolidés. Toutefois, l'Université et l'EMNO sont des apparentés. Les transactions sont évaluées au montant de la contrepartie établie et convenue. L'EMNO occupe et loue des bâtiments sur le campus de l'Université pour un montant négligeable.

Le gouvernement de l'Ontario a présenté une législation visant à faire de l'EMNO un établissement indépendant et autonome conférant des grades universitaires. Le ministère des Collèges et Universités a présenté le projet de Loi le 15 avril 2021. La législation est en attente des processus d'approbation habituels.

Au cours de l'exercice, l'Université a conclu les transactions suivantes avec l'EMNO :

	2021	2020
Recouvrements et charges pour les biens et les services	939 \$	1 047 \$
	939 \$	1 047 \$

Au 30 avril 2021, l'Université avait des sommes à recevoir de l'EMNO de 393 \$ (119 \$ en 2020) et des sommes en suspens à payer à l'EMNO de 1 412 \$ (28 \$ en 2020).

b) Le Centre d'excellence en innovation minière

Le Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM ») a été créé le 23 avril 2007 en vue de faire progresser les études, la recherche et l'innovation. L'Université a versé 10 000 \$ provenant du gouvernement provincial afin de mettre sur pied et de financer ce centre dès sa création.

L'Université ne revendique aucun actif du CEIM pendant sa durée de fonctionnement et n'est pas non plus responsable ou éventuellement responsable des obligations de ce centre. Par conséquent, les activités du CEIM ne sont pas incluses dans ces états financiers consolidés. Le CEIM est un apparenté de l'Université et les transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue entre les deux entités.



24. Opération entre apparentés (suite)

- b) Le Centre d'excellence en innovation minière

Au cours de l'exercice, l'Université a conclu les transactions suivantes avec le CEIM :

	2021	2020
Recouvrements et charges pour les biens et services	575 \$	652 \$
	575 \$	652 \$

Au 30 avril 2021, l'Université avait des sommes à recevoir du CEIM de néant (595 \$ en 2020) et des sommes à payer au CEIM de 7 \$ (néant en 2020).

- c) Associations étudiantes

L'Université a un intérêt financier dans ses associations étudiantes puisqu'elle perçoit des frais de scolarité en leur nom. Les transactions avec ces apparentés, sauf indication contraire, sont considérées comme étant dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et convenue entre l'Université et les apparentés. L'Université a également garanti le prêt de l'Association générale des étudiants pour un montant de 8 500 \$ (note 18).

25. Retraitement des informations comparatives

Au cours de l'exercice 2021, l'Université a apporté des modifications aux conventions comptables et à la présentation des états financiers. Par conséquent, les éléments visés ont été retraités dans chacun des postes concernés des états financiers pour les périodes antérieures.

En outre, l'Université a procédé à une analyse approfondie de ses comptes et soldes à l'appui du processus de la LACC et a découvert des éléments qui n'avaient pas été correctement comptabilisés, évalués ou présentés dans les états financiers. En conséquence, les éléments connexes ont été corrigés dans chacun des postes des états financiers concernés pour les périodes antérieures. Un sommaire de l'incidence sur les états financiers consolidés est présenté ci-dessous.

Modifications des conventions comptables et de la présentation des états financiers

L'Université a ajusté les informations comparatives afin d'effectuer les modifications suivantes aux conventions comptables :

- a) Apports reportés

Au cours de l'exercice, l'Université a modifié sa convention en matière de présentation des apports reportés en tant que passifs à long terme pour plutôt les présenter à titre de passifs à court terme. L'Université a effectué rétrospectivement ce changement dans les montants comparatifs de 2020. Le montant total retraité des apports reportés de 37 423 \$ a été reclassé dans les passifs à court terme, la variation nette dans le total des passifs étant nulle.



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

b) Dotations et apports reportés

L'Université avait historiquement pour convention de maintenir un compte de réserve dans les apports reportés pour les charges futures au cas où les produits de placement nets ne suffiraient pas à financer les charges. L'Université a modifié cette convention et cessé de maintenir ce compte, et elle a transféré rétrospectivement le solde des apports reportés vers l'actif net au titre des dotations de clôture en 2020. En 2020, ce compte de réserve présentait un solde débiteur de 673 \$. Cela a pour effet d'accroître la diminution nette des dotations dans l'état de l'évolution de l'actif net (insuffisance) de 673 \$.

c) Actif net (congrés à payer)

Les congrés à payer pour le personnel, la haute direction et les professionnels de l'administration étaient auparavant inclus dans l'actif net (insuffisance) des avantages sociaux futurs. L'Université a appliqué rétrospectivement une modification visant à reclasser ce montant dans l'actif net non affecté (insuffisance), ce qui représente mieux la nature de ce solde en tant qu'avantage social à court terme. Par conséquent, l'Université a effectué les reclassements suivants des montants comparatifs de 2020 :

- i) Augmentation de l'actif net non affecté de clôture (insuffisance) et diminution de l'actif net au titre des avantages sociaux futurs de clôture (insuffisance) de 1 847 \$
- ii) Augmentation de l'actif net non affecté d'ouverture (insuffisance) et diminution de l'actif net au titre des avantages sociaux futurs d'ouverture (insuffisance) de 1 799 \$

Correction d'erreurs non significatives de périodes antérieures

L'Université a ajusté les informations comparatives afin de corriger les erreurs non significatives de périodes antérieures suivantes :

a) Fonds de garantie des prestations de retraite (« FGPR »)

L'Université a constaté qu'une estimation de la charge à payer liée au paiement à l'Autorité de réglementation des services financiers de l'Ontario pour le montant du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) n'était pas comptabilisée à la clôture de chaque exercice. Par conséquent, l'Université a corrigé les montants comparatifs de 2020 comme suit :

- i) Augmentation des créditeurs et charges à payer et de l'actif net non affecté de clôture (insuffisance) de 702 \$
- ii) Augmentation de l'actif net non affecté d'ouverture (insuffisance) de 488 \$
- iii) Augmentation des salaires et avantages sociaux de 214 \$



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Correction d'erreurs non significatives de périodes antérieures (suite)

a) Sommes dues au titre des congés à payer

L'Université comptabilise les sommes dues au titre des congés à payer pour le personnel et les employés administratifs ainsi que pour la haute direction. Au cours de l'exercice 2021, l'Université a constaté une erreur dans le calcul des sommes dues au titre des congés à payer pour ces groupes d'employés, ce qui a entraîné une sous-évaluation de ces congés de 747 \$ (666 \$ en 2019). Par conséquent, l'Université a corrigé les montants comparatifs comme suit :

- i) Augmentation de l'actif net non affecté d'ouverture (insuffisance) de 666 \$
- ii) Augmentation des sommes dues au titre des congés à payer de 747 \$
- iii) Augmentation des salaires et avantages sociaux de 81 \$
- iv) Augmentation de l'actif net non affecté de clôture (insuffisance) de 747 \$

b) Dotations

L'Université a procédé à une analyse approfondie de ses dotations pour les 17 derniers exercices et a ainsi relevé des erreurs dans l'affectation de ses produits de placement aux fonds de dotations, de même que dans la distribution de montants à partir des dotations au cours des exercices précédents. Ces erreurs ont entraîné une sous-évaluation de 1 454 \$ (1 981 \$ en 2020) de l'actif net au titre des dotations et nécessité des ajustements à certains montants constatés à titre de produits, de charges et d'évolution de l'actif net. Par conséquent, l'Université a corrigé les montants comparatifs de 2020 comme suit :

- i) Augmentation de l'actif net non affecté d'ouverture (insuffisance) et de l'actif net au titre des dotations d'ouverture de 1 891 \$.
- ii) Augmentation de l'actif net non affecté de clôture (insuffisance) et de l'actif net au titre des dotations de clôture de 2 127 \$
- iii) Diminution des produits provenant des autres frais et revenus de 843 \$
- iv) Diminution de la perte de placement de 1 001 \$
- v) Augmentation des coûts de fonctionnement et de recherche de 394 \$
- vi) Augmentation des apports reçus à titre de dotations de 157 \$
- vii) Diminution de la diminution nette des dotations de 79 \$



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

c) Placements à court terme

L'Université a relevé des placements liés aux dotations d'un montant de 1 119 \$ (2 320 \$ en 2019) qui étaient inclus dans la trésorerie et les placements à court terme et qui auraient dû être inclus dans les placements à long terme. Par conséquent, l'Université a corrigé ces montants en les reclassant de la trésorerie et placements à court terme vers les placements dans les montants comparatifs de 2020.

d) Régime de soins de santé pour les personnes retraitées

L'Université n'avait pas établi un actif de régime financé distinct pour les cotisations liées à son régime de soins de santé pour les personnes retraitées. Les montants reçus pour financer ce régime étaient constatés dans la trésorerie d'exploitation et les apports reportés de l'Université. Ces montants auraient dû être comptabilisés en tant que de passifs au titre des avantages sociaux futurs car ils devaient être versés au régime. Par conséquent, l'Université a corrigé les montants comparatifs de 2020 comme suit :

- i) Augmentation des passifs au titre des avantages sociaux futurs et diminution des apports reportés de 1 769 \$
- ii) Diminution de l'actif net non affecté de clôture (insuffisance) et augmentation de l'actif net des avantages sociaux futurs de clôture (insuffisance) de 1 769 \$
- iii) Diminution de l'actif net non affecté d'ouverture (insuffisance) et augmentation de l'actif net au titre des avantages sociaux futurs d'ouverture (insuffisance) de 1 627 \$

e) Immobilisations

L'Université a relevé un montant lié à un projet d'immobilisations en cours qui a été passé en charges plutôt qu'inscrit à l'actif. Par conséquent, l'Université a corrigé les montants comparatifs de 2020 comme suit :

- i) Augmentation des immobilisations et réduction des coûts de fonctionnement et de recherche de 264 \$
- ii) Augmentation de l'actif net au titre des investissements en immobilisations de 264 \$
- iii) Augmentation du transfert au titre des transactions sur immobilisations de 264 \$



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

L'incidence des retraitements et corrections des informations comparatives se présente comme suit :

État consolidé de la situation financière				
	Montants présentés précédemment	Correction d'erreurs non significatives de périodes antérieures	Retraitements par suite de modifications de conventions comptables	Montants retraités
Au 30 avril 2020				
Trésorerie et placements à court terme	4 544 \$	(1 119) \$	– \$	3 425 \$
Placements	52 845	1 119	–	53 964
Immobilisations	272 267	264	–	272 531
Autres actifs	28 864	–	–	28 864
Total de l'actif	358 520 \$	264 \$	– \$	358 784 \$
Créditeurs et charges à payer	22 319	702	–	23 021
Sommes dues au titre des congés à payer	1 846	747	–	2 593
Apports reportés – à court terme	–	–	37 423	37 423
Apports reportés – à long terme	38 519	(1 769)	(36 750)	–
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	20 788	1 769	–	22 557
Autres passifs	238 366	–	–	238 366
Total du passif	321 838 \$	1 449 \$	673 \$	323 960 \$
Non affecté	(19 986)	(1 807)	(1 847)	(23 640)
Avantages sociaux futurs	(22 635)	(1 769)	1 847	(22 557)
Investissements en immobilisations	22 610	264	–	22 874
Dotations	52 845	2 127	(673)	54 299
Grevé d'affectations internes	3 848	–	–	3 848
Total de l'actif net (insuffisance)	36 682	(1 185)	(673)	34 824
Total du passif et de l'actif net	358 520 \$	264 \$	– \$	358 784 \$



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

État consolidé des résultats				
Pour l'exercice clos le 30 avril 2020	Montants présentés précédemment	Correction d'erreurs non significatives de périodes antérieures	Retraitements par suite de modifications de conventions comptables	Montants retraités
Autres frais et revenus	17 587 \$	(843) \$	– \$	16 744 \$
Autres revenus	180 810	–	–	180 810
Produits	198 397	(843)	–	197 554
Salaires et avantages sociaux	134 552	295	–	134 847
Coûts de fonctionnement et de recherche	28 175	130	–	28 305
Pertes de placement	1 001	(1 001)	–	–
Autres charges	37 789	–	–	37 789
Charges	201 517	(576)	–	200 941
Insuffisance des produits sur les charges	(3 120) \$	(267) \$	– \$	(3 387) \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)						
Pour l'exercice clos le 30 avril 2020	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes	Investissements en immobilisations	Dotations	Total
Actif net (insuffisance) (montant présenté précédemment)	(19 986) \$	(22 635) \$	3 848 \$	22 610 \$	52 845 \$	36 682 \$
Retraitements et corrections :	(3 217)	172	–	–	1 891	(1 154)
Solde d'ouverture						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(173)	(94)	–	–	–	(267)
Transfert au titre des transactions sur immobilisations	(264)	–	–	264	–	–
Apports reçus à titre de dotations	–	–	–	–	157	157
Diminution nette des dotations	–	–	–	–	(594)	(594)
Actif net (insuffisance), retraité	(23 640) \$	(22 557) \$	3 848 \$	22 874 \$	54 299 \$	34 824 \$



25. Retraitement des informations comparatives (suite)

État consolidé des flux de trésorerie				
	Montants présentés précédemment	Correction d'erreurs non significatives de périodes antérieures	Retraitements par suite de modifications de conventions comptables	Montants retraités
Au 30 avril 2020				
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités de fonctionnement	2 075 \$	(198)\$	– \$	1 877 \$
Activités de financement	(1 389)	378	–	(1 011)
Activités d'investissement	(3 647)	1 021	–	(2 626)
Diminution nette de la trésorerie et des placements à court terme	(2 961)	1 201	– \$	(1 760)
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	7 505	(2 320)	–	5 185
Trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	4 544 \$	(1 119)\$	– \$	3 425 \$

26. Événements postérieurs à la date de clôture

Comme il est indiqué à la note 10 plus haut, le montant du prêt DIP a été porté de 25 000 \$ à 35 000 \$ le 19 mai 2021. Le 20 août 2021, le remboursement du prêt et la date d'échéance ont été reportés au 31 janvier 2022. Le prélèvement des 10 000 \$ supplémentaires a été effectué le 24 août 2021, et l'Université a engagé des frais de modification de 550 \$.

Le 16 décembre 2021, à la suite de l'augmentation du montant et du report de la date d'échéance du prêt DIP, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien du ministère des Collèges et Universités. Le 19 janvier 2022, l'Université et le ministère des Collèges et Universités ont signé une facilité de débiteur-exploitant de remplacement (la « facilité DIP de remplacement ») qui remplacerait le prêt DIP existant dont il est question ci-dessus et à la note 10. Le taux d'intérêt de la facilité DIP de remplacement est basé sur le coût des fonds du ministère des Collèges et Universités au moment de l'avance et ces fonds serviront à rembourser en totalité le prêt DIP existant. Le 27 janvier 2022, la Cour a autorisé l'Université à obtenir et à emprunter en vertu de la facilité DIP de remplacement, à condition que le montant ne dépasse pas 35 000 \$. Au moment de l'avance des fonds le 28 janvier 2022, le taux d'intérêt était de 1,11 %. Les modalités de la facilité DIP de remplacement comprennent une clause stipulant que les parties ont l'intention de convertir la facilité DIP en un prêt à long terme lors de la mise en œuvre du plan en vertu de la LACC, selon les modalités qui seront au préalable convenues entre l'Université et le ministère des Collèges et Universités.

Les autres modalités de l'aide gouvernementale comprennent un financement d'aide relatif à la COVID-19 pouvant atteindre 6 000 \$ pour l'Université et une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$ sur un certain nombre d'années, selon des modalités à convenir. Le soutien gouvernemental est soumis à certaines conditions, notamment le renouvellement du Conseil des gouverneurs et l'achèvement d'un plan stratégique à long terme pour l'Université. La première étape du renouvellement du Conseil des gouverneurs a été entreprise le 16 décembre 2021 et le processus visant à embaucher des consultants qui aideront l'Université à élaborer le plan stratégique est en cours.



27. Retraitement des états financiers

Les états financiers sur lesquels les auditeurs ont initialement fait rapport le 7 mars 2022 ont été modifiés puisque des erreurs ont été relevées après leur publication.

Dans le cadre de son analyse en continu de ses comptes selon le processus prévu par la LACC, l'Université a constaté des erreurs aux montants comptabilisés précédemment à titre de produits, de charges et de gain de réévaluation liés à a) l'élimination des virements interfonds entre les actifs nets non affectés et les actifs nets grevés d'une affectation interne, et b) la constatation des montants pour comptabiliser la cessation du régime de soins de santé pour les personnes retraitées. Par conséquent, l'Université a corrigé les montants présentés initialement pour 2021 comme suit :

- i) diminution des autres frais et revenus de 2 138 \$;
- ii) diminutions de 141 \$, de 1 075 \$ et de 233 \$ au titre respectivement des salaires et avantages sociaux, des coûts de fonctionnement et de recherche et des coûts de restructuration;
- iii) augmentation de la réévaluation des avantages sociaux futurs et autres éléments de 689 \$.

Il n'y a eu aucune incidence sur les actifs, les passifs et les actifs nets présentés à l'état de la situation financière et sur les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, aux activités de financement et aux activités d'investissement présentés à l'état consolidé des flux de trésorerie. L'information présentée aux notes 6, 12, 13, 20 et 21 a été révisée pour refléter ce retraitement.

État consolidé des résultats			
Pour l'exercice clos le 30 avril 2021	Montants présentés précédemment	Correction	Montants retraités
Autres frais et revenus	24 299 \$	(2 138) \$	22 161 \$
Autres éléments des produits	171 235	–	171 235
Produits	195 534	(2 138)	193 396
Salaires et avantages sociaux	128 557	(141)	128 416
Coûts de fonctionnement et de recherche	18 723	(1 075)	17 648
Coûts de restructuration	79 137	(233)	78 904
Autres éléments des charges	35 099	–	35 099
Charges	261 516	(1 449)	260 067
Insuffisance des produits sur les charges	(65 982) \$	(689) \$	(66 671) \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)			
Pour l'exercice clos le 30 avril 2021	Montants présentés précédemment	Correction	Montants retraités
Actifs nets (insuffisance) à l'ouverture	34 824 \$	– \$	34 824 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(65 982)	(689)	(66 671)
Réévaluation des avantages sociaux futurs et autres éléments	8 609	689	9 298
Autres éléments	7 183	–	7 183
Insuffisance des produits sur les charges	(15 366) \$	– \$	(15 366) \$



Université **Laurentienne**
Laurentian **University**

935 chemin du lac Ramsey, Sudbury ON Canada P3E 2C6 1-800-461-4030 laurentienne.ca